21e ANNÉE — 1872

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série — Septième Année

No 11. 15 Novembre 1872



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
Librairie Sandoz et Fischbacher
33, rue de Seine.
Londres. — **Nutt**, 270, Strand. = **Leipzig.** — **F.-A. Brockhaus.**
Amsterdam. — **Van Bakkenès et Cie.** = **Bruxelles.** — **Veyrat** (Mlle).
1872

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société.

La Bibliothèque est ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA RÉFORME AU CHATEAU DE SAINT-PRIVAT (1)

A quelques lieues de Nîmes, l'antique *Nemausus*, à l'entrée d'une vallée qui rappelle les plus beaux sites de la Grèce, s'élève, entre deux monts, l'aqueduc à trois rangs d'arches superposées, merveille du génie romain, si célèbre sous le nom de Pont du Gard. Un mille plus loin, en remontant le cours du Gardon, on distingue les vieilles tours sarrasines du château de Saint-Privat, à demi noyé dans de frais ombrages. Si des hauteurs voisines du château, laissant errer vos regards sur le pays que vous venez de parcourir, vous contemplez la vallée qui s'étend à vos pieds, le fleuve qui l'arrose, et l'aqueduc qui la termine, éclairés d'un rayon de soleil couchant, vous ne pourrez contenir un cri d'admiration. La nature et l'antiquité réunies offrent peu de sites comparables à celui qui se déroule à vos yeux dans la splendeur d'un beau soir. Le

(1) En évoquant ici quelques souvenirs du château de Saint-Privat, je ne puis oublier ce que je dois à la noble hospitalité de M. Théoph. Calderon, propriétaire de ce beau domaine, qui m'en a si libéralement ouvert les archives, et à l'amitié de M. Charles Sagnier, qui s'est associé si obligeamment à mes recherches.

mont Ventoux, avec sa coupole de neige, n'apparaît à l'horizon que pour donner plus d'ampleur et de solennité au paysage.

Au-dessus du château de Saint-Privat, la vallée revêt un caractère nouveau sans rien perdre de sa romantique beauté. Le pittoresque village de Collias, qui reçoit le tribut de la fontaine d'Eure, se dresse à l'entrée des gorges qui emprisonnent le cours du Gardon, et offrent, durant plusieurs lieues, une succession de sites gracieux ou sévères. Tantôt les roches éboulées des hautes cimes semblent fermer l'accès d'un monde inconnu; tantôt des bois charmants vous invitent à y entrer, et vous réservent mille surprises. C'est une véritable thébaïde retentissant du bruit des eaux, du chant des rossignols. Elle prend à *la Baume* un aspect saisissant de grandeur et de tristesse. Ces grottes taillées dans le rocher furent, aux premiers âges du christianisme, l'asile de nombreux solitaires cherchant, loin du monde, la paix du désert et la communion non interrompue avec Dieu. Là vécut Giles, l'apôtre de la vallée du Rhône, et ce pieux Vérédème que les instances des fidèles arrachèrent, tout en pleurs, de sa sauvage retraite pour le transporter sur le siége épiscopal d'Avignon vacant par la mort d'Agricol (1). Les ruines d'un prieuré voisin du pont de Saint-Nicolas, évoquent, dans un cadre enchanteur, tout un monde de foi et de prière antérieur à la décadence des institutions monastiques (2).

Le XVI[e] siècle fut une ère de rénovation, et la renaissance des lettres prépara la réforme de la foi. Comme l'Église primitive, l'Eglise nouvelle eut ses confesseurs, ses martyrs. Nîmes fut un des foyers de l'esprit nouveau qui rayonnait de Wittemberg, Zurich, Genève. Du fond d'un couvent d'augustins s'élève, comme à Erfurt, la première voix évangélique qui trouve de nombreux échos au dehors (3). Cinq ans sont

(1) Germain, *Hist. de l'Eglise de Nîmes,* t. I, p. 74 et suiv.— Nouguier, *Hist. chron. de l'Eglise d'Avignon*, p. 15, 16, 27.
(2) Germer-Durand, *le Prieuré et le pont de Saint-Nicolas de Campagnac.*
(3) A. Viguié, les *Origines de la Réformation à Nîmes.*

à peine écoulés (1532-1537). Déjà la persécution déploie ses rigueurs, et c'est Calvin, c'est l'éloquent auteur de l'*Institution chrétienne*, qui plaide la cause de ces chrétiens obscurs dont l'histoire ne nous a pas transmis le nom. Sa lettre demeure une date en même temps qu'un titre d'honneur pour l'Eglise naissante : « Nîmes, ville célèbre du Languedoc, a vu se ranimer tout à coup, lorsqu'on n'attendait rien de pareil, la persécution contre les fidèles qui vivent dispersés dans cette contrée. Deux de nos frères ont été brûlés, dont la constance au milieu des flammes vous sera certifiée par un témoin. D'autres sont plongés dans les cachots et menacés du même sort, si l'on ne parvient à arrêter la fureur de ceux qui, enivrés du sang des saints, n'aspirent qu'à de nouvelles exécutions. Nous ne savons si les captifs montreront la même magnanimité au sein des supplices. Mais prenons garde de mépriser le sang des martyrs, qui est d'un si grand prix devant Dieu. Secourir nos frères opprimés, c'est répondre à l'appel du Christ qui nous presse de leur venir en aide ; les abandonner c'est le laisser lui-même dans l'abandon ! (1) Cet éloquent message émut les ministres de Bâle, et peut-être les cantons suisses, sans rendre efficace leur intervention auprès de François I[er], que n'avaient pu fléchir les prières du comte Guillaume de Furstenberg (2).

L'histoire de l'Eglise réformée de Nîmes, à ses débuts, n'est qu'un martyrologe dont les registres de l'ancien parlement de Toulouse gardent le secret (3). Ces obscurités se dissipent en 1543, et laissent arriver jusqu'à nous de sinistres lueurs. La nouvelle doctrine prêchée hors de la ville a trouvé des adhérents à Beaucaire. Plusieurs habitants de cette localité sont poursuivis et condamnés comme hérétiques. Sur neuf accusés

(1) « Nemausî, non incelebri, linguæ, ut nunc vocant, occitanæ oppido, nova nuper impiorum sævitia in miseros fratres qui illic dispersi agunt, efferbuit... Duo combusti fuerunt... » *Calvinus ministris Basiliensibus*, 13 nov. 1537.

(2) C'est Calvin lui-même qui nous l'apprend dans la lettre aux ministres de Bâle que nous venons de citer.

(3) Plusieurs édits de François I[er], datés de 1530, 1532 et 1538, signalent les progrès de l'hérésie luthérienne dans la sénéchaussée de Beaucaire, et enjoignent aux magistrats de la poursuivre avec une extrême rigueur. Par lettre du 14 juin 1541, les *Grands Jours* sont convoqués à Nîmes pour le même objet. (Dom Vaissète, *Histoire du Languedoc*, édition de 1844, t. VIII ; Preuves, p. 542.)

deux sont brûlés en personne, Armand et Sabatier; cinq autres en effigie, Sauvet, Ferrand, Serviel, Verdet et Blancard. Les deux derniers, Castagnier et Caladon, font amende honorable dans l'église, pieds nus et la torche au poing, acte de faiblesse qui ne les empêcha point d'être « fouettés jusqu'au sang et de finir leur vie aux galères (1). » Les juges toulousains avaient espéré comprimer l'élan des esprits par la terreur. Un tableau de la sainte Vierge, brisé dans la cathédrale de Nîmes, en 1545, prouve les progrès de la nouvelle croyance, et l'audace cette fois impunie de ses sectateurs.

Un intérêt particulier s'attache aux martyrs qui se succèdent avec un courage stoïque et une admirable douceur sur le bûcher. Tel fut Maurice Sécenat, natif de Saint-Saturnin, et qui brûlé à Nîmes en 1551, « en édifia plusieurs par sa grande constance (2). L'historien salue en lui les prémices des longues immolations qui devaient attrister les Cévennes, sa patrie. Après lui vient Pierre Delavau, qui ne pouvant contenir le divin message, le prêchait en pleine rue avec un zèle apostolique. Il fut étranglé, puis brûlé sur la place de la Salamandre. Ses cendres jetées au vent n'abolirent pas sa mémoire, et son supplice enfanta de nouveaux témoins. De ce nombre fut le prieur des dominicains, François Deyron, renommé pour son savoir et son éloquence. Déjà gagné, dans le secret de son cœur, aux doctrines proscrites, il avait été délégué pour accompagner Delavau à la mort, et reconquérir l'âme du patient à la foi catholique. Mais l'héroïsme a sa contagion comme la faiblesse : Deyron ne put voir la sérénité du martyr sans se sentir vaincu par cet apostolat de l'abnégation et du sacrifice. Il ne fit entendre au condamné que les consolations du pur Evangile, dont il devint lui-même un des plus fervents propagateurs sur la terre étrangère. Il fut suivi à Genève par Claude Baduel, le plus docte professeur du *col-*

(1) A. Germain, ouvrage déjà cité, t. II, p. 40. L'arrêt de condamnation figure dans Ménard, *Histoire de la ville de Nîmes*, t. IV; Preuves, 163.
(2) Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 74.

lége des Arts, institué en 1539 par François Ier, pour la restauration des études dans la cité nîmoise. Les principaux collègues de Baduel, Imbert Pacolet et Guillaume Cavart partageaient ses sentiments. Ainsi la Réforme trouvait des adhérents dans les rangs de l'Université et du clergé, jusque parmi les représentants de l'ordre fondé par Dominique, le farouche apôtre de l'Inquisition, pour la répression de l'hérésie.

C'était aussi un enfant de Nîmes que ce licencié ès lois, ce pieux Jean Trigalet, qui s'en allait mourir sur un bûcher à Chambéry, « voyant les cieux ouverts, » comme un autre Etienne (1). Un cordelier d'Alais, Claude Roini, ou Rozier, ne se montrait pas moins constant. Son histoire est retracée en quelques mots expressifs dans un ancien registre : « Le dimanche, 22me jour du mois d'aoust (1557), frère Claude Rozier, Cordelier de la ville d'Allèz, ayant presché le carême passé en la presente ville d'Anduze, et descouvert les abus de la papaulté, l'official de Nismes fit enquerir contre luy, où il se retira à Genève et se maria. Estant venu de par deça, fut prins et condamné par messires de Malras et Dalson, estant en ce païs, à faire amende honorable, la langue coupée, et bruslé à petit feu, au devant de la fontaine, et mourut en vray martyr, soustenant toujours la religion (2). » On s'étonne moins des progrès de la Réforme dans le Midi, en voyant tout le généreux sang qui féconda le sol destiné à ses luttes et à ses victoires. Heure bénie où la cause de l'Évangile renaissant demeurait pure de tout excès, où ses disciples, pareils à ceux des premiers âges, se contentaient pour vaincre de souffrir et de mourir !

Après les martyrs, les pasteurs chargés de recueillir la moisson préparée par ces sanglantes semailles. L'église de Nîmes se constitue rapidement; aux prédications furtives de la Tour-Magne, succède le prêche dans les faubourgs et l'intérieur de la ville (1559). La connivence des consuls lui ouvre bientôt

(1) *Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 77, en note.
(2) Registre du notaire Estienne de Cantalupa, cité par Vignier, *Notice sur Anduze*, p. 89.

des édifices consacrés à l'ancien culte. Grande est l'émotion lorsque, le 29 septembre 1560, la parole évangélique retentit dans l'église paroissiale de Saint-Etienne du Capitole. La même année, trois prédicants arrivent de Genève. Guillaume Mauget les anime et les inspire. C'est le véritable fondateur de l'Eglise nîmoise, qui lui devra son organisation définitive (1561). En lui se réunissent les traits les plus divers, zèle, prudence, infatigable ardeur; don de parler au peuple et de s'en faire suivre. Il y a du tribun dans le prêcheur, et du conquérant dans le missionnaire qui semble uniquement occupé de l'édification des âmes. Les épreuves ne lui manquent pas. Ecoutons-le lui-même : « Bien est vray qu'on nous livre beaucoup d'assaux et fort difficiles, et principalement en ceste ville de Nismes. Car non seulement les magistrats nous assaillent et le peuple nous menace; mais aussy (qui est la plus grande fascherie que nous ayons) nos propres entrailles, c'est à dire quelque partie de ceux de nostre Consistoire s'eslève à l'encontre de nous contre tout ordre et discipline (1). » Mauget résiste aux ennemis du dedans et du dehors, prêche en temps et hors de temps, se multiplie partout, et trouve au besoin dans les graves admonestations de Calvin, dans la persuasive éloquence de Viret, un appui pour l'accomplissement de son orageux apostolat.

Il dut pourtant s'éloigner, dans les derniers mois de 1560, lorsque le comte de Villars, lieutenant du connétable de Montmorency en Languedoc, parcourut les Cévennes, semant partout la terreur, et fit son entrée à Nîmes, ne proférant que menaces contre les fauteurs d'hérésie. Il alla fonder l'Eglise de Montpellier, en attendant que le cours des événements le ramenât dans la cité qu'il avait reconquise à la « Parole du Christ. » On annonçait la mort du jeune roi François II, qui, sous l'influence des Guises, avait encore aggravé les sévères édits de son père et de son aïeul contre les réformés. L'avé-

(1) *Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 403, en note.

nement de Charles IX, guidé par le chancelier l'Hôpital, semblait inaugurer une ère d'apaisement et de tolérance. De nombreux exilés rentrèrent à Nîmes, Mauget en tête. Le 23 mars 1561, le Consistoire s'organise avec ses diacres, ses surveillants, ses dix quartiers formant comme un monde à part, sur le modèle de Genève. Déjà les magistrats de la ville, tous plus ou moins imprégnés de l'esprit nouveau, avaient osé adresser au roi de libres remontrances, avec un plan de réforme pour ramener la religion à sa pureté primitive. On y demandait en particulier que la prédication se bornât à l'exposé de la Parole sainte, et que les prières fussent prononcées en langue vulgaire (1).

Les progrès de la Réforme à Nîmes sont étroitement liés à sa dissémination dans le diocèse d'Uzès. La doctrine évangélique, de bonne heure répandue dans la sénéchaussée de Beaucaire, ne tarda pas à prendre racine dans les vallées de la Cèse et du Gardon. Elle trouva dans le château de Saint-Privat un de ses principaux asiles. Le moment est venu de parler de la noble famille qui habitait alors l'antique manoir, construit dans une gorge solitaire, sur les ruines d'une villa romaine et d'une abbaye. Dans les vicissitudes des temps, Saint-Privat fut d'abord la propriété des évêques d'Uzès; puis il passa en des mains séculières. Au commencement du XVIe siècle nous le trouvons partagé entre les comtes d'Uzès, investis du droit de suzeraineté, et la famille Faret, originaire d'Asti, mentionnée en ces termes dans la chronique de César Nostradamus, fils du célèbre astrologue : « Les Fallet, sortis de Piedmont, et vrais gentilshommes, comme le timbre posé sur le portail de leur antique maison tesmoigne assez, avec la devise : AUTANT ET PLUS, portent *d'azur à trois bandes d'argent* (2). »

De ces seigneurs subalpins transplantés en France, Jacques

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, t. IV; Preuves, p. 265 et suiv.

(2) On ne peut que renvoyer ici à l'excellente Notice de M. G. Charvet, *le Château de Saint-Privat du Gard*, où toutes les questions domaniales et généalogiques sont parfaitement élucidées à l'aide des actes conservés dans les archives de Saint-Privat et de Remoulins.

Faret est le premier établi à Saint-Privat, en vertu d'une donation du 13 mars 1451, qui lui concéda la moitié du fief, à la condition qu'il y ferait sa résidence, et qu'il aurait pour le donateur, Jean-Henry de Bayeux, « tous les égards et les soins qu'un fils doit à son père. » Il transmit son héritage à son fils Pierre Faret, qui, devenu veuf, épousa, en 1506, Simonne Blanchon, fille d'un bourgeois d'Uzès. De ce mariage, tardivement contracté, naquirent deux fils qui devaient l'un et l'autre marquer dans l'histoire locale. Jacques hérita, en vertu du droit d'aînesse, de l'universalité des biens paternels, tandis que son cadet Honorat ne reçut pour sa part que la somme de 300 florins; mais une clause du testament, contenant les dernières volontés de Pierre Faret, semble avoir eu pour but de réparer cette inégale répartition, en stipulant que si Honorat montrait du goût pour l'étude et voulait suivre les écoles, son frère devrait l'y entretenir, selon son rang, *le nourrir et le vêtir*, jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'un bénéfice qui assurât honorablement son existence (1).

Ce vœu d'un père mourant devait être religieusement respecté. Honorat trouva un second père dans son tuteur et oncle, Jean Blanchon, jurisconsulte d'Uzès, qui pourvut à son éducation. Deux grandes Universités florissaient alors dans le Midi, Montpellier et Toulouse, et de savants professeurs y dispensaient l'enseignement du droit, de la médecine et des lettres. Honorat se dirigea sans doute vers l'une et l'autre de ces métropoles du Languedoc, et il n'y trouva pas seulement de doctes leçons, il y respira l'air du siècle. La Renaissance ouvrait ses magiques perspectives; un souffle nouveau pénétrait dans les écoles, et l'étude des textes librement commentés amenait des résultats inattendus pour la science et pour la foi. Dès 1530, l'ex-moine tourangeau, qui sera Rabelais, le futur auteur de *Gargantua*, s'inscrit sur le

(1) « Ipsum debeat intertenere in scholis, nutrire, vestire et alimentare honeste juxta statum personæ suæ, etc... » Testament de Pierre Faret (1511), cité par M. Charvet, p. 18.

Livre du recteur à l'Université de Montpellier, et un prélat suspect de favoriser les doctrines nouvelles, un des beaux esprits du siècle, Guillaume Pellicier va bientôt présider à l'administration du diocèse (1). Déjà Toulouse compte un martyr, et l'héroïsme du licencié Jean de Caturce, sa mort sainte sur le bûcher, ont fait une vive impression sur les esprits (2). Honorat Faret fut-il témoin de ce supplice, qui inaugurait une ère néfaste dans la cité toulousaine ? On l'ignore. Mais en rentrant, après plusieurs années d'absence, sous le toit de ses pères, il y rapportait la croyance proscrite, dont il devait être le propagateur à Saint-Privat, et dans la bourgade voisine, Remoulins, où son enfance s'était écoulée.

Il y trouva un homme jeune comme lui, comme lui plein d'ardeur pour la propagation de la foi nouvelle, le notaire Loys Colet, auquel l'unit bientôt une étroite amitié. Leurs efforts réunis ne contribuèrent pas peu aux progrès de la doctrine évangélique, qui compta bientôt de nombreux adhérents à Remoulins et dans le pays limitrophe. Faut-il croire avec un récent historien que, dès 1538, le parti réformé fut assez puissant pour tenter d'occuper par la force l'église paroissiale de Notre-Dame, et d'y installer un de ses prédicateurs? On ne saurait l'admettre sans invraisemblance. A cette date en effet, Honorat, revenu depuis peu des études, ne pouvait jouer le rôle important qu'on lui attribue. A Nîmes, et ailleurs, la Réforme était à ses premiers débuts, à sa période latente et obscure. Elle comptait à peine quelques disciples protégés par leur obscurité, ou déjà prêts pour le martyre, mais trop faibles pour les actes d'agression dont ils ne surent pas s'abstenir plus tard. Ce n'est que lentement qu'une secte opprimée passe des réunions clandestines aux assemblées publiques, du régime de la proscription aux tentatives de domination plus ou moins avouée. Les hérétiques de Remoulins n'en étaient pas là en 1538 (3).

(1) A. Germain, *la Renaissance à Montpellier*, in-4, 1871.
(2) Bèze, *Hist. eccl.*, livre Ier. Ad ann. 1532.
(3) Je suis ici en flagrant désaccord avec l'auteur de la Notice que j'ai déjà

A défaut des édifices consacrés à l'ancien culte dans la paroisse de Remoulins, le culte nouveau trouva un abri dans le manoir de Saint-Privat. Les témoignages contemporains les plus authentiques attestent en effet que le seigneur dudit lieu, Jacques Faret, ne tarda point à partager les sentiments de son frère. Sibylle de Forli, son épouse, suivit son exemple, et leur demeure fut dès lors ouverte à la prédication du libre Evangile (1). Une des salles du château porta longtemps le nom de *Salle des prophètes* (2). C'était là que se réunissaient les membres de l'Eglise naissante pour entendre les ministres venus d'Uzès et de Nîmes. Ce furent d'abord les serviteurs de la famille de Faret, et les tenanciers des fermes disséminées sur son vaste domaine ; puis les fugitifs des paroisses voisines chassés par la rigueur des édits royaux. Le nombre des auditeurs croissant, on passa d'une simple salle du château dans la chapelle qui contenait les sépultures de ses anciens seigneurs. Ainsi fut consommé le schisme au sein d'une famille que son origine italienne et ses traditions héréditaires semblaient devoir préserver du contact de l'hérésie. Durant bien

citée, M. Charvet, qui, dans ses *Ephémérides* de Remoulins, à la date du 23 octobre 1538, s'exprime ainsi : « Jean de Saint-Gelais, évêque d'Uzès, réconcilie l'église paroissiale de Notre-Dame de Bethléem et son cimetière, *à la suite des meurtres commis dans le cimetière et dans l'église par les protestants ayant à leur tête Honorat Faret, seigneur de Saint-Privat.* » Je souligne à dessein ces mots que rien ne me semble justifier. L'acte original de la réconciliation a disparu ; mais il en existe une traduction, du siècle suivant, conservée aux archives de Remoulins, série G. G., n° 7. Or, voici en quels termes y est motivée la nouvelle consécration de l'église : *A raison de certain excès et maléfice y commis au cimetière.* Pas la moindre allusion, comme on voit, à Faret et aux protestants. La conclusion de l'acte est surtout à méditer. La voici : « A quelles fins... a défendu à tous et chacun justicier, officiers de justice, et autres sergents, de quelle qualité et condition qu'ils soient, de ne violer le privilége, immunité et franchise concédés à ladite église. » Plus je lis ces lignes, plus il me paraît évident qu'elles se rapportent, non à un acte d'agression, alors impossible de la part des réformés, mais à la violation de quelqu'un de ces priviléges ecclésiastiques dont le clergé s'est montré de tout temps si jaloux.

M. Charvet, auquel j'ai fait part de mon doute, invoque à l'appui de son opinion un petit registre ou recueil, dont il est possesseur, d'actes relatifs à l'église de Remoulins. Mais il y a tout lieu de croire que ce mot ajouté en marge : *Par ceux de la nouvelle religion*, est de date moderne.

(1) On lit dans les registres de l'enquête à laquelle donna lieu la déplorable journée de *la Michelade* (30 septembre 1567) la déposition suivante : « Le nommé Simon Delon de Ledenon *dit qu'il y a plus de vingt ans que le sieur de Saint-Privat, sa femme et tous ses domestiques, sont de la nouvelle religion.* » Plusieurs autres témoins confirment cette déposition. (Archives départementales du Gard, série G., 441, n° 11.)

(2) Acte de 1620, dans les archives de Saint-Privat.

des années, avant les troubles qui ensanglantèrent la province, Saint-Privat fut en communication avec la cité dont le génie de Calvin avait fait la capitale de la nouvelle opinion pour les pays de langue française. « Tous ceux, dit un témoin, qui venoient de Genève ou y alloient, avoient leur retraitte au chasteau de Saint-Privat, *parce que c'est un lieu solitaire et esgaré* (1). »

On ignore le nom de la plupart de ces messagers de la bonne nouvelle venant, au péril de leur vie, prêcher la justification par la foi, non loin de *la Baume*, au pied des ermitages consacrés par les macérations de la pénitence. L'ardente parole d'un Mauget, d'un Mutonis, dut ébranler plus d'une fois l'édifice laborieusement construit des mérites humains, pour y substituer la pure grâce du Christ, reçue comme un don, et source d'une vie nouvelle. Mutonis, sorti d'un cloître pour annoncer la Réforme à Uzès, avait vu de près le mal, et y portait l'énergique remède d'une conviction passionnée qui ne devait pas faiblir devant le bourreau (2). Mauget avait en partage l'éloquence populaire ; mais il savait s'effacer au besoin devant les collègues doués « des vertus dont il plaît à Dieu d'orner ses serviteurs... Nous sçavons, ajoutait-il, qu'il y a beaucoup de grâces qui sont en eux, excellentes. Non sans cause, Hierosme appelait saint Paul le fleuve d'éloquence, et Eusèbe en son III[e] livre, chap. XXIV, dit qu'il estoit fort bien parlant et haut en sentences, de manière qu'on ne doibt trouver estrange si les auditeurs ont le désir d'avoir tels personnages auxquels le Seigneur ait si abondamment desparti ses dons (3). »

Ces talents parurent réunis dans l'ancien compagnon d'œuvre de Calvin, le doux réformateur Viret, dont le corps frêle, la santé languissante, faisaient ressortir la logique ser-

(1) Déposition de Lerys Barnides. Archives du Gard, document déjà cité.
(2) Voir le témoignage que lui rendent les membres de l'Eglise d'Uzès (*Bull.*, t. XVII, p. 482, 483.) Un moment opposé à Mauget par une fraction de l'Eglise nîmoise, Mutonis fut bientôt rendu à son apostolat qu'il devait clore par le martyre.
(3) Lettre à l'Eglise de Genève, du 30 août 1561. *Bull.*, t. XVII, p. 486.

rée et la diction persuasive : « Le Seigneur, disait-il, m'a tiré de l'Eglise en laquelle j'avois bien occasion de m'aimer, comme s'il m'avoit empoingné par la main pour me mener tout tremblant de foiblesse et à demi-mort jusques à vous. » En le voyant monter en chaire plus d'un s'écriait : « Qu'est venu faire ce pauvre homme en ce pays? N'y est-il venu que pour y mourir (1)? » Mais il retrouvait comme une jeunesse nouvelle dans la prédication de l'Evangile qu'il avait annoncé avec tant d'éclat sur les bords du Léman. Il n'obtint pas moins de succès à Lyon, à Montpellier et à Nîmes. Le ministre qui avait tenu tout un peuple suspendu à ses lèvres dans de vastes cathédrales, ne dédaigna pas de se faire entendre dans le modeste oratoire de Saint-Privat, où sa parole ne fut sans doute pas sans fruit (2).

Moins pure, moins digne nous apparaît la figure d'un prélat qui ne sut ni demeurer fidèle à l'ancienne croyance, ni persévérer dans la nouvelle. Jean de Saint-Gelais appartenait à cette famille de poëtes courtisans auxquels François I[er] prodigua les faveurs et les dignités ecclésiastiques. Il succéda en 1531 à son oncle Jacques de Saint-Gelais comme évêque d'Uzès (3). Esprit éclairé, il ne tarda pas à reconnaître les abus et les désordres de l'Eglise dont il était dignitaire. Comme plusieurs de ses collègues du Midi, Marillac, évèque de Vienne, Montluc, évêque de Valence, et Saint-Romain, évêque d'Aix, il se montra favorable aux idées de réforme qui trouvaient un écho jusque dans les cloîtres. Il alla plus loin, et désireux de mettre d'accord ses opinions et ses actes, il abandonna ouvertement la foi catholique, avec plusieurs de ses chanoines, par délibération capitulaire de 1546. Le prêvôt du chapître, Gabriel Froment, osa seul lui tenir tête. Mais

(1) *Instruction chrétienne*. Epître dédicatoire de Viret aux fidèles de Nîmes.

(2) Le dimanche, 17 mai 1562, le ministre Viret part de Montpellier pour aller coucher à Nîmes. Il y prèche le vendredi 22 et le dimanche 24, « et le mesme jour fut faict la cène. Le lendemain, 25 dudit mois, environ six heures du matin, de *Nismes s'en alla à Saint-Privat*, et d'illec prit son chemin pour aller à Lyon. » (*Journal de Jean Deyron*, cité par Ménard, t. IV; Preuves, p. 61.)

(3) *La première maison d'Uzès*, par G. Charvet, in-4, p. 47 et suivantes.

Jean de Saint-Gelais n'était pas homme à supporter les sacrifices que, dans les jours de crise religieuse, impose la profession d'une foi nouvelle. Il prétendit demeurer évêque tout en se mariant (1), et il chercha dans la protection de Charles IX un abri contre les foudres pontificales qui allaient l'atteindre. Déposé à plusieurs reprises, il vécut durant plusieurs années du revenu d'un moulin sur la fontaine d'Eure, seul débris de sa splendeur passée. Ainsi fut justifié le dicton populaire : *D'évêque on devient quelquefois meunier.* Jean de Saint-Gelais se ravisa en vieillissant. Il mourut en 1574, réconcilié avec l'Eglise catholique, dans la maison abbatiale de Saint-Maixent, dite l'*Hort de Poitiers*, dont il était titulaire.

La défection du pasteur préposé à l'administration du diocèse dut singulièrement favoriser les progrès du parti réformé dans les régions voisines d'Uzès. Il comptait déjà des chefs dans le manoir seigneurial de Saint-Privat. Il allait bientôt trouver un appui dans une famille puissante dont l'origine remontait aux premiers siècles de la monarchie. On a déjà nommé la maison d'Uzès, alors représentée par Antoine de Crussol, et Jacques Beaudiné, ou d'Acier, son frère, qui devaient alternativement, et à des degrés divers, figurer parmi les chefs politiques du protestantisme français. C'est auprès de leur pieuse mère, Jeanne de Genouillac, retirée au château de Charmes, en Vivarais, que ces deux seigneurs avaient puisé les premières semences de la foi protestante. Antoine épousa Louise de Clermont, comtesse de Tonnerre, et dame d'honneur de Catherine de Médicis, qui joignait à beaucoup d'esprit une humeur vive et prompte à la repartie. Un trait suffit à la peindre : témoin, à l'ouverture du colloque de Poissy, d'un entretien entre Théodore de Bèze et le cardinal de Lorraine qui se confondait en belles protestations de tolérance, elle s'écria : « Bon homme ce soir, mais demain, quoi? » L'avenir ne justifia que trop la justesse de ses prévisions !

(1) « Uxorem duxit abbatissam, etc. » *Gallia Christiana*, édit. de 1568, t. IV, p. 1148.

Ainsi que plusieurs femmes de très-haut rang, Eléonore de Mailly, Jacqueline de Rohan et la comtesse de Seninghen, Madame de Crussol goûtait la croyance évangélique, et la soutenait de son crédit à la cour. Calvin, toujours attentif aux intérêts de la Réforme en France, lui écrivait : « Je n'oublierai point à prier Dieu qu'il luy plaise faire prosperer vostre voyage, et quelque part que vous soyez, vous guider par son sainct esprit en telle prudence que le monde ne vous soit pas plus que luy. Je sçay qu'il a tiré par cy devant de bons services de vous ; mais vous ne sçauriez en toute vostre vie faire la centiesme partie de ce que vous luy debvez en un jour. Parquoy, Madame, advisez de païer vos arreraiges, pour monstrer par effect que c'est sans feintise que nous protestons de nous vouloir separer de toutes pollutions et ordures pour nous desdier purement à nostre Seigneur Jésus-Christ lequel est mort et résuscité afin que nous vivions et mourrions en son obeyssance (1). »

L'austère réformateur ne porte pas moins de franchise dans ses rapports avec l'époux de Louise de Clermont, cet Antoine de Crussol qui parut aussi fidèle serviteur du roi que zélé partisan de la liberté de conscience. Il le prémunit contre les écueils qu'il ne peut manquer de rencontrer à la cour, et contre les actes de faiblesse décorés parfois du nom de devoir. « Vous demandez, monseigneur, si aiant fait protestation toute notoire de vostre chrestienté, il vous sera licite d'accompagner la roine tant en quelques processions qu'en autres actes d'idolatrie. Sur quoy vous avez à regarder deux choses : premièrement de ne point contrister les enfants de Dieu ne leur estre en scandale, où dégouster les infirmes ou ignorants. Pour le second de ne point donner occasion aux ennemis de la vérité de lever leurs crestes et faire leurs triomphes, mesme de ne point leur ouvrir la bouche pour blasphesmer le nom de Dieu et se moquer de la vraye religion. »

(1) Lettre du 8 mai 1563. *Lettres françaises*, t. II, p. 503.

Dans une autre circonstance, au lendemain d'une paix qui ne sera qu'une trêve entre les partis, le langage du réformateur n'est pas moins énergique. « Quant à l'estat de France, je le vois si confus de tous costés que je crains que ce ne soit à recommencer plus que jamais. Non pas que le remède ne fust aisé et prompt quand on y vouldroit entendre. Mais vous voiez où nous en sommes... Cependant il nous faut employer plus vertueusement que jamais, car Dieu veut esprouver les siens à ce coup, leur proposant d'une part de grandes difficultés, et de rechef leur donnant occasion de s'emploier à bon escient à son service. Ainsi, Monsieur, je vous prie de prendre courage, et comme vous voyez que Dieu vous a faict cet honneur de vous mettre en exemple et miroir, que vous n'y espargniez rien (1). » Telles étaient les hautes exhortations adressées par Calvin au fils de ce Charles de Crussol qui, comme lieutenant du roi en Languedoc, avait été le premier exécuteur des sanglantes ordonnances de François Ier contre l'hérésie.

JULES BONNET.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) A M. de Crussol. *Lettres françaises,* t. II, p. 503 et 524.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

SOUVENIRS DE L'ÉGLISE DE VASSY

LE MASSACRE DE 1562. — L'ÉTAT CIVIL DES PROTESTANTS DE 1670 A 1685

M. le pasteur L.-Fréd. Galland, de Congéniès (Gard), qui a exercé le ministère à Vassy pendant trois ans et demi, y a recueilli des documents d'histoire locale qu'il a bien voulu nous communiquer, en les accompagnant de la note que voici :

WASSY-SUR-BLAISE, ou WASSY (1), ville et chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Marne, fut autrefois plus importante que de nos jours; elle comptait environ 4,000 habitants avant la révocation de l'Edit de Nantes, tandis qu'elle n'en a guère aujourd'hui que 2,500.

On prétend que *Vassy* fut bâtie sur l'emplacement d'une ancienne cité des Vadicasses (*Vadicasses*), brûlée par l'empereur Caracalla, en 231. Elle est désignée dans quelques vieux documents sous le nom de *Vuasciacus, Waysseyum, Wasseium, Vuassy*. En 451, l'armée du redoutable Attila la réduisit en cendres. Au VIIe siècle, Vassy était un domaine royal, *fiscus regis*, désigné en ces termes dans une charte de 670 : *Vassiacus locus in Gallia satis notus*. Deux ans après, Childéric II accorda à saint Berchaire du terrain dans le finage de Wassy (*Vuassiacens*).

Sous la grande division territoriale de l'ancienne France, Vassy (*Vassiacum*) était de la généralité de Châlons, de l'élection de Joinville et du bailliage de Chaumont; elle avait aussi une prévôté et un prieuré. Enfin, elle fit partie du douaire de Marie Stuart qui prenait le titre de *dame de Wassy*.

En 1544, les deux tiers de la ville furent brûlés par les soldats de Charles-Quint. Mais ce qui rendit surtout *Vassy* tristement célè-

(1) L'administration exige, depuis l'année dernière, qu'on écrive *Vassy* avec un seul V, quoique la vraie orthographe paraisse dériver de *Vuassy*, ou Wassy. L'autorité le nie, et elle s'appuie sur le fait que, Vassy étant d'origine romaine, la lettre W était inconnue aux Romains.

bre, ce fut le massacre de 1562, si étrangement travesti dans un des documents qu'on va lire. A cette époque, la population protestante y était de 1,200 âmes environ, et, comme le constate l'état civil, dont on va lire des extraits, les protestants comptaient parmi eux des personnages de distinction et de haut rang.

Prise et saccagée par les ligueurs, en 1591, elle fut presque dépeuplée par la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685.

Aujourd'hui, c'est une petite ville peu animée, peuplée essentiellement d'agriculteurs, presque tous catholiques romains. Les quelques protestants qui s'y trouvent sont des ouvriers, venus pour la plupart de l'Alsace. Ils sont régulièrement évangélisés, deux fois par mois, tour à tour par les pasteurs de Joinville et de Saint-Dizier. Je considérerai toujours comme un honneur d'avoir été appelé de Dieu, durant mon ministère, à porter sa parole, pendant trois ans et demi, dans ces lieux arrosés du sang des martyrs. Je passais rarement près de la *grange* célèbre, sans éprouver une profonde émotion. Mon âme s'élevait vers Dieu pour le bénir de la liberté dont nous jouissons ; et, en pensant à *nos pères,* je murmurais ces mots dans le secret de mon cœur : « Ils étaient là, ô mon Dieu ! tes fidèles adorateurs; ils étaient là, pieusement rassemblés pour t'offrir leurs prières et leurs vœux, quand ils furent lâchement assaillis par leurs ennemis, qui étaient les tiens ! »

Il ne faut pas croire que les souvenirs protestants soient complétement effacés au sein de cette ville, presque entièrement catholique. Il y a deux ans, à l'occasion du changement de nom de quelques rues, quelqu'un exprima le désir que l'on donnât à l'une d'elles le nom de : *rue Isaac Jacquelot,* parce que là se voit encore la maison du pieux pasteur de ce nom qui habitait Vassy, en 1683 (1). Cette suggestion fut sans résultat, mais on donna le nom de *rue du Temple,* à celle qui aboutit à la fameuse *grange* dont l'angle porte cette inscription : PASSAGE DU PRECHE. GRANGE OU EUT LIEU LE MASSACRE, LE 1er MARS 1562.

Ces mots ont été gravés sur la pierre bien longtemps après l'événement, comme pour stigmatiser les cruels persécuteurs et les aveugles partisans de l'intolérance religieuse. — La grange *du Presche* (ou *le Temple*) a été incendiée accidentellement, il y a

(1) Elle sert actuellement de salle d'asile catholique.

environ quarante-cinq ans, et la grange d'à présent n'a que peu de ressemblance avec la grange primitive. — La brochure de M. le pasteur H. Goujon (en vente chez *M. Schreyer,* libraire-relieur à Vassy), sur *le Massacre,* donne une image fidèle de *l'événement* et de ladite *grange,* dans deux gravures qui se trouvent, l'une au commencement, l'autre à la fin de l'ouvrage (1). L.-F. G.

HISTOIRES MÉMORABLES ET REMARQUABLES

L'an 1544, fut la ville de Vuassy brullée et mise en cendres par les gens du camp de l'Empereur Charles-Quint étant campés deuant Saint-Dizier et y sejournèrent lespace de six semaines Lesquels se nommaient les Bourguignons. Et ne demeura entier en ladītte ville de Wassy que l'Eglise et les murailles Et tout le reste fut mis en poudre et en cendres. Le Prince d'Orange fut tué deuant la Ville de Saint-Dizier d'un coup de fauconneau tiré par vne fenétre du clocher de lad^e Ville. Les Chefs de Larmée Etoient LEmpereur Charlesquint, La Reine de Hongrie, le Prince d'Orange et le Duc de Brandebourg.

RELATION CATHOLIQUE DE 1562.

(COPIE CERTIFIÉE, EN 1762, PAR VAILLANT.)

L'an 1562, les huguenots heretiques de Jean Caluin étoient germés et multipliez en cette ville de Vuassy en grand nombre, tellement quils se rendirent les maîtres et les plus forts, et faisoient de grandes cruautés en l'Eglise catholique apostolique et romaine, *tuant et massacrant les pretres,* pillant les Eglises, les croix, calices, tous autres vaisseaux dargent dediés et consacrés a Dieu, Rompants les jmages djcelles Eglises, Venant par chacun dimanche chasser les catholiques de ladītte Eglise à coups de ferremens, battons, coups de poingts et de poignards, *en telle sorte que les pauures catholiques senfuyaient deuant eux comme les Brebis et Agneaux senfuyent deuant les chiens* (2), En ce tems il y auoit honnestes et

(1) Voir quelques renseignements dans l'*Evangéliste,* n° 43, année 1868.
(2) Nous avons longtemps hésité à reproduire ce fragment si grossièrement mensonger, qui transforme les victimes en bourreaux, et dont l'authenticité se réfute d'elle-même à la simple lecture.

Illustres personnages Me De Septfontaine prieur en Leglise, Mr Le Seing preuost pour le Roy.

VAILLANT. (1762.)

L'an 1591. Le trentième jour du mois d'aoust a été la ville de Vuassy et les faubourgs Brullés, Pillés, Ruinés et mis en Cendres, memement LEglise, pillée. Les Vaisseaux sacrés profannés et emportés, cinq grosses cloches et les vitres de lade Eglise emportés a St Dizier, le Cloché brullé, toutes les Voutes djcelle Eglise abbatues et mises par terre, qui est chose du tout contre Dieu et son Eglise, Et toute cette ruine et rauage par le commandement d'un nommé le capitaine Conté, Exécuteur de cette tirrannie sous la rage de madame Joannes pour lors gouvernante à St Dizier, Chose grandement déplorable et cruelle. La cause et sujet de cette ruine et rauage a été la diuision d'aucuns mauvais habitants, qui pensant toujours venir à bout de leur entreprise firent venir Monsr le Baron de St Amant en ce Lieu de Vuassy, auec de mauvais garnemens pour tenir garnison, et y Etant en grand nombre, allerent piller les bons Bourg de ce pays, aménant les hommes et femmes à rançon et les faire prisonniers, comme de fait Ils furent piller l'Eglise et Abbaye de Montierender. Ils furent piller à Sommevoire, a Eclaron et autres lieues amenants les cheuaux et proyes des besttes; puis se les vendoient les uns aux autres a son de tambour, de sorte que tout le pays cryoit Barabas contre la pauvre ville de Vuassy, tellement que l'on envoya camper des gensdarmes pour la prendre; en faisant les approches Mr de Berme fut tué; il étoit fils de Madame de Joannes qui indignée et courroucée de la mort de son fils chercha les moyens les plus pernicieux quelle se pouuoit imaginer. Voila pourquoi ce désastre et ruine a été faite au détriment de la pauure Ville de Vuassy.

Signé : VAILLANT.

ÉTAT CIVIL DES PROTESTANTS DE VASSY

DE 1670 A 1685

Actes les plus remarquables, par le nom des personnages qui y figurent.

Année 1670. — Dans ce registre, aucun ministre n'est nommé; mais, le 30 mars 1670, le pasteur JACQUELOT *fils* est parrain; néanmoins, *ni le père ni le fils ne signent* soit comme ministre, soit comme parrains. Damoiselle ANNE DE JUIGNÉ est souvent marraine. Ce registre est aux archives de l'Hôtel-de-Ville; d'après la mention qui le termine, c'est une copie de l'original, demeuré entre les mains du soussigné: JACQUELOT. Il a reçu d'ailleurs un autre caractère d'authenticité par le visa et le paraphe de M. de Renusson, *conseiller du Roy*, président, *Prévost* et juge ordre en la ville et la *prévosté* de *Wassy*.

Année 1672. — Registre coté et paraphé comme le précédent; on y commence à dire, dans les baptêmes et les mariages, qu'ils sont faits alternativement par: M. Jacquelot père, M. Jacquelot fils, M. Jacquelot aîné, M. Jacquelot jeune, lesquels oublient souvent de signer leurs actes. Ils sont parrains de temps en temps. Ce registre est terminé par une attestation de MM. *Abraham* et *Isaac* JACQUELOT, qui est conforme à la minute, demeurée entre les mains de DAVID MAUCLERC, gardien des registres baptistaires. La famille *Mauclerc*, dont le chef était Me apothicaire, était une des plus importantes et des plus nombreuses de Wassy et *bienfaitrice de l'hôpital* (1). Les Mauclerc devaient être lettrés. Un Mauclerc a été l'un des administrateurs de l'hôpital.

Année 1673. — JEAN DIDIER *le jeune*, Me chirurgien est souvent parrain, et Mlle de Juigné (déjà nommée) souvent marraine. Les actes sont presque tous signés par *Jacquelot père* ou *Jacquelot fils*. On trouve, dans un acte, M. BERTHELEMY DE MAROLLES et la susdite *Damoiselle de Juigné*, parrain et marraine. A la fin, attestation de la conformité par les ministres JACQUELOT.

Année 1674. — *Jacquelot père* et *fils* signent comme parrains soit

(1) Aujourd'hui (1870), l'hospice exploite une ferme appelée *ferme de Mauclerc*.

comme ministres. On trouve aussi comme parrain Me JACQUES REMY, *notaire royal.*

Année 1675. — 27 décembre. Décès de MARIE JACQUELOT, femme du sieur *Jacques de Marolles,* âgée de 36 ans.

Année 1676. — Fin de 1676 et année 1677. 31 décembre 1676 : Marraine : MARGte JACQUELOT, fille d'Abraham *ministre,* avec JEAN ROGER bourgeois, parrain. — 16 juin 1677. Baptême de MARIE CONTENOT ; parrain, sieur *Berthélemy de Marolles* (déjà nommé), *gentilhomme de la grande fauconnerie du Roy.* Marraine Delle Marie de Juigné. — 9 octobre : Les mêmes au baptême de BARTHÉLEMY HERMENT. — 25 novembre : Baptême de MARIE CHOPPIN, de *Louvemont* (village près de Wassy).

Année 1678. — 22 janvier : Marraine, MARGUERITE JACQUELOT, fille *du noble* ABRAHAM JACQUELOT. — 14 août : BARTHELEMY MARETTE. Parrain : *de Marolles,* gentilhomme ; marraine : *Marie de Juigné.* — 29 mai : *Isaac Jacquelot,* ministre et Delle *Marie de Juigné,* parrain et marraine de MARIE AUBERT (baptisée par Jacquelot père). — 11 novembre : Transport de M. Isaac Jacquelot ministre, à Bar-sur-Aube, pour baptiser ISAAC LE NOIR, fils de PIERRE LE NOIR, *receveur et directeur général des aydes de l'Election de Bar-sur-Aube,* après requête au prévost dudit Bar. Parrain : *Jacquelot ;* marraine : MARIE LE NOIR, femme de HENRY PICQUENON, *receveur des formules de la Généralité de Champagne, à Troyes.* Même jour, même lieu, baptême à ANNE CHEVALLIER, de *Spoix.*

N. B. — Manquent les registres de 1679, 1680, 1681 et 1682.

Année 1683. — 7 juin : née et baptisée, MARGte JACQUELOT, fille de Me *Isaac Jacquelot,* min. de la R. P. R. et de Delle ANNE-MARIE ROGER. Parrain : honorable homme *Jean Roger* (déjà nommé), marchand, *bourgeois de Paris ;* marraine : MARGte CARRÉ, veuve de Me *Abraham Jacquelot,* vivant aussi, ministre de ladite R. P. R. (1). — 22 août : Les soussignés de la R. P. R. demt à *Orges,* viennent déclarer l'inhumation d'un enf. de 10 mois, à Orges, deux signatures illisibles. — 9 octobre : Naissance de

(1) Ecrit probablement par une main catholique, car le nom de *Jacquelot* n'est pas avec la même orthographe. — M. *Abraham Jacquelot* n'est pas mort à Vassy. L.-F. G.

PHILIPPE DE ROUSSEL, né à Prez-sur-Marne, de PAUL DE ROUSSEL, *escuyer* et de Damoiselle RACHEL SAGUEZ. Parrain : PHILIPPE SAGUEZ *escuyer*, fils de PHILIPPE SAGUEZ, *escuyer*, et de damoiselle ANNE BEZANÇON, demeurant à *Villers aux Corneilles ;* marraine D^elle^ ANNE SAGUEZ, de *Chaalons*. — 27 octobre : *Mis en terre* MARIE DE VILLERME, f^e^ de maître *Jacques Remy*, l'aîné (déjà nommé), ci-devant *notaire royal ;* âgée de 63 ans. — 29 novembre : *Mis en terre* (ledit) Me *Jacques Remy* l'aîné ; 84 ans.

N. B. — Manque l'année 1684.

Année 1685. — 14 janvier : Mariage d'honoré Seigneur CHARLES DE BÉGAS, *Ecuyer, seigneur des Aires* (en partie) ; fils de défunt Honoré S^r^ CH. DE BÉG., *E^r^, seigneur des Aires et de Chalette* (en partie) et de D^elle^ FRANÇOISE D'ANNEAU ; ses père et mère demeurant audit *Chalette*, et D^elle^ MARG^te^ JACQUELOT (déjà nommée), fille de défunt Me *Abraham Jacquelot* ministre à W. et de D^elle^ *Marg^te^ Carré*. Présence d'Honoré seigneur SAMUEL D'ORIGNY, *Ecuyer, Seign. du Front et de Chalette*, y dem^t^, cousin germain de l'époux ; de noble SAMUEL ROYER, à *Vitry*, ami de l'époux ; de Me *Isaac Jaquelot*, aussi ministre à W. ; du Sr *Berthelemy de Marolles*, frère et neveu de ladite D^elle^ Jaquelot. — 28 mars : Baptême de MARIE MADELEINE DE SERVAL. Marraine : D^elle^ MARIE JACOB, veuve de Me JÉRÉMIE OURIER, *vivant ministre de la R. P. R. à Chaalons*. — 13 juin : Naissance de MARIE-ANNE JAQUELOT, fille de Me *Isaac Jaquelot, ministre de la R. P. R. à W.* et de D^elle^ *Anne-Marie Roger ;* baptisée le 14 ; parrain : le Sr *Barthelemy de Marolles*, fils de noble *Jacques de Marolles* et de feu D^elle^ *Marie Jaquelot ;* marraine : D^elle^ MARG^te^ ROGER, femme de Me PIERRE ALLIX, *ministre de la R. P. R. à Paris*.

(C'est le dernier acte de 1685.)

PROCÈS-VERBAL DU TEMPLE DE LA R. P. R.

(BIBLIOTHÈQUE DE VASSY, N° 1598.)

Cejourd'huy dernier jour de septambre mil six cents quatreuingt et trois, enuiron Lheure de huit du matin, pardevant Nous Antoine

de Renusson, cons^{er} du Roy president preuost Juge ord^{re} com^{re} Eng^{teur} et examinateur en la ville et preuosté de Vuassy, en pres. du Receueur et greffier ord^{re} est comparu en no. hostel et domicile le Procureur du Roy en cette preuosté, Leq^{l} nous a dit q^{l} a receu par Lordre de Monseigneur le procureur g^{ral} de la cour du parlement du mois de juillet der^{r}, une desclaration du Roy portant que dans les temples de ceux de la Religion pretendue Reformée il y aura un lieu marqué où pourront se mettre les catholiques qui voudront aller audit temple pour entendre les presches qui s'y font et qu'ils y soient receus, laquelle desclaration du vingt deux du mois de may dernier signée par le Roy, Collebert et scellé du grand sceau de cirre jeaune registre^{t} en lad^{e} cour et parlem^{t}, Le dixième du mois de juillet ledit Procureur du Roy auroit f^{t} publier, lire et enregistrer aux audiances du jeudy cinq aoust suiuant et ordonné quelles seroient leues et proclamees au son du tambourg en la place publiq^{e} a la manière accoutumée, ce qui auroit esté fait par le clerc Le vingt huit du mesme mois affin de la randre publique et notoire a tous les h^{ants} de lad^{e} Religion pretandue Reformée, en conseq^{ce} de quoy et pour paruenir a lex^{tion} de lad^{e} desclaration ledit procu^{r} du Roy a f^{t} avertir a cedit iourd'huy heure de dix du matin les h^{ants} de lad^{e} Religion aux personnes de Mr Isaac Jacquelot leur ministres et de Samuel Laurent (*mot illisible*), Claude Maucler et Samuel Cappitain leurs anciens, affin de faire ouuerture de leurdit temple, et estre lad^{e} desclaration ex^{tée} selon la forme et teneur, et auec une marque le lieu ou sera situé le siege dans leq^{l} les catholiques se peuvent placer lors ded. presches, qui sera d'vne construction honneste et commode et de longueur de douze pieds, en sorte q^{l} puisse contenir aisem^{t} six a huit personnes au moins. Requéroit led. procu^{r} du Roy vouloir Nous transporter auec n. dit greffier aud. temple à lad. heure, sur quoi veue lad^{e} desclaration les diligences du procur. du Roy, Nous Nous sommes transportez au temple ou estant arrivez auec lesd. procu. du Roy et Greffier, accompagnez de Mr Jean Thomas P^{tre} curé dud. Vuassy, Nous avons trouve la porte diceluy ouuerte, les d. ministres et anciens disposez a recepuoir les volontez de sa Majesté portee en lad. desclaration de laquelle leur a esté fait encor lecture (*deux mots illisibles* ont desclaré qu'ils conçoivent lintention d'Icelle et pour y satisf^{re} a esté marqué en pres. dud. s^{r} Thomas appellé a cet

effet et auec lesd. ministres et anciens, Le ban qui est audessous de la fenestre a main gauche en entrant au temple, de longueur de dix a douze pieds, en sorte quil peut contenir huit personnes et qui est distingué des autres par vn dossier plus eslevé et na esté receu qu'ancore que les personnes qui pourroient l'occuper se trouveroient incommodées de celuy qui est au pied, il y sera remedié ainsy quil sera jugé a propos, et affin que ledit ban ne soit remply à laduenir par aucuns de ceux de lad. Religion P. Ref. qui pourroient s'y placer pour faire Insulte aux catholiques, sera tenu ledit Ministre de desclarer à son presche de dimanche prochain qu'il est destiné et marqué pour les catholiqs, pour au cas de contravention estre proceddé contre les entrepreneurs, ainsy quil appartiendra, et ont lesd. Srs Thomas, curé, les ministre et anciens comparus signé : *Thomas; Jacquelot; Cappitain*, anciens; *De Maumont*, ancien ; *Claude Maucler*, ancien; *Joseph Coutenot*, ancien; *De Marolles*, ancien.

N. B. Le susdit procès-verbal, est contresigné, après un visa illisible, de l'autorité gouvernementale, par les noms suivants : *De Renusson, J. Rayet, Giraud.*

M. le pasteur Galland a dû la connaissance de ces documents à l'obligeance de M. le maire de Vassy (dont les ancêtres maternels furent protestants), et à celle de M. Martin, secrétaire de la mairie. Il mentionne encore un « Mémorial de la ville de Wassy, dressé par le conseil municipal le 15 pluviôse an XII, » et contenant des détails sur le massacre de 1562, sur la révocation de l'Edit de Nantes et l'émigration des protestants, mais dont il n'a pu encore se procurer un extrait.

Cette communication, dont nous remercions M. Galland, sera pour nous une occasion de revenir sur ce fait historique si douloureux et si important du massacre de Vassy, en publiant un document contemporain qui mérite d'être remis en lumière. C. R.

UN ALBUM BERNOIS DE 1672

Genève, 20 janvier 1872.

A Monsieur le Rédacteur du Bulletin.

Monsieur,

A plus d'une reprise, le *Bulletin* a fait ressortir l'intérêt que peuvent offrir les livres de souvenirs en usage aux XVI[e] et XVII[e] siècles, et désignés sous les noms d'*Album amicorum, Stammbuch*, etc. Sans doute les personnages qui ont écrit sur les pages de ces petits volumes ne sont point tous célèbres; les sentences dont ils accompagnent leur signature n'offrent souvent rien de remarquable, et les éloges qu'ils décernent au propriétaire de l'*Album* paraissent généralement inspirés par la politesse ou par une indulgente amitié. Toutefois, sans exagérer leur valeur, je crois qu'il importe de recueillir et d'exposer avec soin ces modestes monuments des siècles écoulés. Alors même qu'ils n'offriraient aucun autographe précieux, la simple reproduction par ordre chronologique des signatures, avec la mention des dates et des localités, fournit aux études biographiques, de plus en plus minutieuses à notre époque, d'utiles renseignements, et peut même aboutir à des aperçus historiques dignes d'intérêt. Pour n'en citer qu'un seul exemple, j'ai eu l'occasion d'appliquer cette méthode à un *Album* du XVII[e] siècle, qui m'avait été obligeamment communiqué par un de mes compatriotes, M. Charles Rigaud, auquel il appartient actuellement. Son possesseur originaire, centre des souvenirs qui s'y trouvent consignés, était un candidat en théologie du canton de Berne, nommé Jean-Gaspard Seelmatter. Il paraît être mort jeune, car le catalogue imprimé des pasteurs bernois, qui enregistre les noms de plusieurs membres de sa famille, ne mentionne point le sien, et son *Album* ne présente aucune inscription postérieure à 1674. Mais, d'autre part, il nous permet de suivre Seelmatter dans sa courte carrière : il nous le montre faisant ses études à Genève et à Berne, et entreprenant, il y a précisément deux siècles, un voyage théologique et religieux au travers de la France. Durant les années 1872 et 1873, il visite les diverses Académies réformées, ainsi que plusieurs des Eglises les plus importantes. Il recueille sur ses tablettes les témoignages d'amitié de professeurs, de pasteurs, de laïques influents, et de ceux de ses compatriotes qu'il rencontre sur la terre étrangère. La liste des noms correspondant aux années 1672 et 1673 revêt dès lors le caractère d'une page empruntée à l'annuaire officiel du protestantisme français : elle réveille le souvenir de plusieurs des hom-

mes qui, durant la période précédant immédiatement la révocation de l'Edit de Nantes, ont déployé dans les Eglises de France le plus d'activité scientifique et de zèle religieux. C'est à ce titre, et sous l'impression de la coïncidence des années, que je prends la liberté de vous transmettre ces courts fragments de l'*Album* du jeune Bernois : ils sont peut-être de nature à trouver place dans une des livraisons de 1872.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

CH. LE FORT.

PUYLAURENS.

1672, mars, 21.	Joh. Bertrandus (amicus amicitiæ).
vere ineunte.	Andreas Martellus, verbi minister et S. Theol. professor.
ingrediente signum arietis sole.	Gommarcus J. Christi minister et S. Theol. professor. « Ornatissimo et supra ætatem literaria imprimis Theologica supellectile instructo D. Seelmattero, commensali ad tempus meo, longe suavissimo, post septimestre arctæ necessitudinis commercium abiturienti et ad uberiorem adhuc messem colligendam prosperanti, non sine dolore at ex amore tamen nulla temporum aut locorum intercapedine labefactando, ponebam Podiolauri Vaurorum in Gallia ingrediente signum sole A° Christi 1672. »
sub finem Martii.	Joh. Bonafassius, Verbi divini præcô.
pridie kal. apriles.	Antonius Personus e senatu Academico.
avril, 3.	Elias Ramondus V. D. M. et prof. philos.
avril, 4.	Jo. Bon, doctor medicus, philosophiæ professor nec non gymnasiarcha.
avril, 18.	Daniel Amyanus.
decimo kal. maii.	B. Balaguierius.
kal. maii.	J. Tersonus, philosophiæ alumnus.

maii, 30. Jo. Colerius Juris doctor consiliarius regius et locum tenens Academici consilii præses.

PUYLAURENS.

1672, sub finem maii. Viguerius Regiomontanus apud Albios in Occitania.

octob., 3. Aaron Testatius.

MONTAUBAN.

1672, juni, 4. Jacobus Garrissonus.

8. G. Clavellus, eccl. helv.

1672, juni, 8. J.-F. d'Oges, SS. Theol. stud. Viviaco. Helvetius.

Id. S. Mistralis, Laus. Helv.

7. Johannes Carolus in ecclesia montalbanensi Verbi divini minister.

Id. Petrus Ysarnus ecclesiastes montalbanensis.

9. Isaacus Brassardus, pastor in urbe patria.

BORDEAUX.

1672, juni, 14. Jo. Bertrandus. (Renovatum Burdigalæ 14 junii ejusdem anni).

SAUMUR.

1672, sept., 17. Leonhardus Engelerus, H. Tig.

1673, mars, 27. Pet. Villemandinus, Verbi divini minister et philosophiæ ac professor.

mars, 27. Joh. Druetus, phil. professor.

mars, 27. J. Solanus, S. Theol. professor et gymnasiarcha.

6° kal. apriles. Jacobus Cappellus, linguæ sanctæ professor.

S. d. Isaacus Dhuisseus, salmuriensis.

S. d. Step. Gaussenus, Theol. professor.

ORLÉANS.

1673, avril, 3. N. Peneverius, Laus. Helv.

4. Claudius Pajo, aurelianensis ecclesiæ pastor.

« Ingressus verborum tuorum illuminat, rudioribus dat intelligentiam. » Ps. 119, 130. Beatus qui legit. Apoc. I, 3.

PARIS.

1673, cal. maii.	B. Balaguierius. (Renovatum bonis artibus Parisiis calendis maii 1673).
juillet, 31,	Dan. Amyanus. (Quæ Pediolauri Scripsi Parisiis labente anno renovavi 31 die julii 1673).
Id.	Joannes Claudius, Paris. Eccl. Ref. minister. « E cœlis intuetur Jehova, videt omnes filios hominum. Ps. 33.
Id.	Joannes Grunerus, SS. Th. stud.
pridie cal. aug.	Joh.-Rod. Rodolph, SS. M. C.
pridie cal. aug.	Jacobus Burckhardus, J. V. D. Rauracus.
août, 2.	D. Triboletus, SS. Th. st.

SEDAN.

1673, mai, 31.	Ludovicus de Beaulieu le Blanc, pastor et theologiæ professor ac p. t. sedanensis Academiæ rector. « Tantum es quantum es in oculis Dei et nihil amplius. »
juin, 2.	P. Jurieu, SS. Theologiæ et linguæ sanctæ professor et V. D. minister.
S. d.	Marie du Moulin.
1674, juin, 6.	Jacobus Didier, medecinæ doctor et aquarum mineralium aquensium superintendens.
quinto idus junii.	Jacobus Burckhardus J. V. D. et in Academia sedanensi ejusdem juris professor ordinarius.

BIBLIOGRAPHIE

ESSAI SUR L'HISTOIRE DES EGLISES RÉFORMÉES DE BRETAGNE (1535-1808), par B. VAURIGAUD.

Il y a vingt et un ans, M. le pasteur Vaurigaud publiait le précieux manuscrit de Philippe Lenoir, sieur de Crevain, sur l'histoire ecclésiastique de Bretagne depuis la réformation jusqu'à l'Edit de Nantes. Il annonçait en même temps l'intention de continuer ce travail jusqu'à nos jours. Il a fait mieux que de tenir cette promesse. Il vient de nous donner en trois grands volumes in-8°, une œuvre originale et approfondie, qui remonte aux origines, n'embrasse pas moins de trois siècles, et atteste les recherches les plus patientes, le labeur le plus persévérant appliqué à l'histoire religieuse d'une province où la Réforme, sans y avoir jeté des racines aussi profondes qu'en d'autres contrées, a suscité d'importantes Eglises et produit de grands caractères. N'est-ce pas un honneur pour le protestantisme breton d'avoir eu pour ainsi dire pour premier apôtre ce François de Châtillon, seigneur d'Andelot, en qui revécut l'héroïsme chevaleresque de Bayard, et d'avoir enrôlé sous sa bannière cette famille de Rohan dont on connaît la fière devise si bien justifiée par son histoire !

L'œuvre entreprise par M. Vaurigaud offrait d'autant plus de difficultés que la narration de Crevain s'arrête en 1611, et que l'on doit y suppléer par des indications puisées un peu partout, dans les archives locales ou dans des bibliothèques étrangères d'un accès peu commode. De riches appendices ajoutés à chaque volume montrent combien l'auteur a eu la main heureuse dans cette partie de sa tâche. Les archives de Nantes minutieusement explorées lui ont fourni d'importantes pièces, complétées par le précieux tribut des collections de Paris et même de Leyde. Le chartrier de Thouars, non moins inépuisable que la libéralité de M. le duc de la Trémoille et la rare obligeance de notre ami M. Paul Marchegay, tenait aussi en réserve bien des trésors qui n'attendaient qu'un judicieux emploi. Enfin les papiers provenant du château de La Forêt-sur-Sèvres, ont complété, sur bien des points, les indications fournies par les mémoires

de Du Plessis-Mornay. L'auteur n'a donc rien négligé de ce qui devait rendre son travail complet, et à ces recherches dignes d'un bénédictin il a su joindre cet esprit de justice et d'impartialité qui n'est l'apanage d'aucune Eglise. Peut-être a-t-il trop préféré les allures de la chronique à celles de l'histoire et sa narration gagnerait-elle parfois à être dégagée de certains détails qui semblent mieux placés en notes. Mais ce défaut devient presque un mérite dans un livre où tout est donné à l'exactitude, à la vérité, et qui doit être compté au nombre des monuments les plus importants consacrés à l'histoire d'une de nos anciennes provinces. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a des médailles pour ces œuvres ignorées des lecteurs frivoles, mais qui ajoutent au trésor de nos antiquités nationales. La Réforme elle-même n'est qu'une antiquité de plus sur le vieux sol celtique d'où n'ont pu l'extirper trois siècles de persécutions.

Le premier volume comprend la période des origines, la formation des diverses Eglises réformées et leur histoire jusqu'à l'entrée de Henri IV à Paris (1594). C'est le récit de Crevain refait, élargi et habilement rattaché à l'histoire générale. Nantes, où s'est formée la conjuration d'Amboise, verra naître l'édit réparateur qui porte son nom. On peut dire aussi des cités : *Habent sua fata!* La Bretagne a de bonne heure ses martyrs dont le sang ne coule pas en vain, et le premier de tous, ce Nicolas Valeton, receveur à Nantes, qui endura la mort avec une singulière constance, place du Trahoir, rue Saint-Honoré (1535). Les ministres continuent dignement l'œuvre des martyrs : citons Gaspar Cormel, Loiseleur de Villiers ; après eux Dufossé-Bonneau, Mathurin L'Houmeau du Coudray. L'Evangile est prêché à Nantes et à Blain. L'Eglise de Rennes grandit avec ses trois annexes, le Bordage, la Magnane et la Corbonnaye. L'Eglise de Vitré n'a pas moins d'importance. Un premier Synode provincial est tenu à Châteaubriant, le 10 septembre 1561. Les Eglises de Nantes, Rennes, Vitré, La Roche-Bernard, Ploermel, Bain et Nort y sont représentées. Celle du Croisic appelle un ministre après l'édit de janvier. Ici nous touchons aux guerres de religion dont la Bretagne ressentit le terrible contre-coup. Le patriotisme éclairé des magistrats de Nantes lui épargna les horreurs de la Saint-Barthélemy, mais la Ligue en fit un de ses principaux foyers.

C'est dans les luttes religieuses de cette province, au siége de Lamballe, que fut grièvement blessé le brave Lanoue dont un témoin nous raconte la fin en ces termes expressifs : « Le quinziesme jour après midy, il eut une paralysie sur la langue et avait peine à

parler; reposa quelque peu cette nuit. Le lendemain de bon matin (4 août 1591), le dit sieur Montmartin l'alla trouver, qui reconnut bien qu'il n'y avoit plus d'espérance en sa vie. Mgr le prince de Dombes avoit envoyé M. Du Perrien pour le visiter, le sieur de Chanballan y estoit aussi; il commença à prier Dieu ardemment, et avec les yeux élevés au ciel, sanglots et soupirs, attirait la miséricorde de Dieu. La parole et congnoissance lui continuèrent jusques un bon quart d'heure devant la mort, bien qu'il y eût peine à l'entendre; et peu devant mourir pleura, et avec le doigt proche du petit essuyoit ses larmes, et du reste de la main les couvroit. Alors luy commencèrent les convulsions et les agonies de la mort le pressèrent, et le dit sieur de Montmartin luy dit en luy tenant la main : Souvenez-vous, monsieur, du passage de Job, qui dit : « Je scay que mon rédempteur vit et qu'il se tiendra le dernier sur la terre, et que mes yeux et ma chair verront mon Dieu en sa face; » et en le pinçant sur la main luy dit : « Monsieur, vos os et votre chair le verront, ne le croyez-vous pas? » Alors il leva la main au ciel, et la tint longtemps en l'air, alongeant le maître doigt, et nous regardant du mesme œil qu'il nous menoit à la guerre, et aussitôt rendit l'esprit. » Ainsi mouraient en leur lit, comme sur un autre champ d'honneur, les compagnons de Condé, de Coligny, les héroïques survivants de tant de champs de batailles. Les derniers jours du ministre Merlin, le pieux pasteur de Vitré, celui qui assista l'amiral dans la nuit du 24 août, ne sont pas moins touchants, et M. Vaurigaud n'a garde d'omettre ces tableaux où brille sans ombre le pur esprit de la Réforme.

C'est un curieux chapitre que celui des négociations de Henri IV pour l'extinction de la Ligue en Bretagne. Là comme ailleurs la réconciliation des ligueurs avec la royauté nouvelle se fit au détriment des réformés. Le dernier acte du duc de Mercœur fut la boucherie de la Chataigneraye qui rappela le massacre de Vassy. Les princes lorrains se montraient dignes d'eux-mêmes. A cette école se forment des âmes cruelles, atroces, M. Vaurigaud cite le trait suivant qu'on a peine à croire : Un gentilhomme poitevin nommé Laspoy, fut livré captif à un sien cousin, La Roche-Boisseau, qui le haïssait à mort, et qui pour le faire languir plus longtemps s'avisa d'un tourment inouï. Par une froide nuit d'hiver Laspoy fut exposé nu dans la rue; puis au matin, tout roidi de froid, présenté devant un grand feu et tourné *comme du rôti*. Il survécut trois ans à cet affreux supplice, « avec des maux incroyables qui ne finirent que par sa mort. » De tels traits font mieux comprendre le triste

état de notre pays et la mission réparatrice de Henri IV. Ses bonnes dispositions eurent cependant besoin d'être aidées par l'attitude énergique de l'assemblée de Châtellerault et le zèle de Mornay. Si l'édit demeuré si justement célèbre, conférait aux réformés le droit d'exister légalement et de parvenir aux emplois publics, il ne leur accordait cependant qu'une liberté limitée, car ils ne pouvaient exercer leur culte qu'à une distance de trois lieues de Nantes et des principales villes de la province. Ce n'était pas moins un immense bienfait, après quarante ans de guerres civiles. Henri IV manqua trop tôt à l'œuvre si grande, si nécessaire de la pacification des esprits.

Sa mort prématurée remit tout en question, et l'histoire de la Bretagne, comme celle des autres provinces du royaume, n'est que le tableau des efforts de la minorité réformée pour maintenir les droits dont l'exercice (celui de quelques-uns du moins) n'était pas sans péril pour l'Etat. C'était un effet du malheur des temps, et du long antagonisme des partis, que la liberté religieuse ne pût être garantie que par des concessions empruntées à l'ordre politique, et qui faisaient de la Réforme une république au sein de la monarchie absolue. Sortis du droit commun par l'Edit de Nantes, les réformés devaient y être violemment ramenés par la suppression de leurs assemblées politiques, et par l'abolition de tous les priviléges qui étaient peut-être l'indispensable garantie du libre exercice de leur culte. Ce fut l'œuvre de Richelieu. Mais la minorité religieuse ainsi désarmée, demeurait à la merci du plus fort, et les maximes intolérantes dont le clergé catholique n'avait pas cessé de cultiver la tradition, devaient tôt ou tard porter leur fruit. Richelieu prépara ainsi, sans le vouloir peut-être, l'œuvre de Louis XIV, et la chute de la Rochelle fut le prélude de la Révocation. L'inviolable fidélité des réformés pendant les troubles de la Fronde, et l'activité si utile qu'ils déployaient dans toutes les branches du commerce et de l'industrie, ne leur servirent de rien, le jour où prévalurent dans les conseils de la monarchie les vieilles maximes si funestes à notre pays. Dès le milieu du XVII[e] siècle on voit se dessiner de plus en plus la politique qui doit abroger, article après article, le glorieux édit, monument de la sagesse de Henri IV. M. Vaurigaud a dressé pour ainsi dire le procès-verbal de cette lente destruction en suivant de lieu en lieu les violations chaque jour plus manifestes de l'édit, en recueillant les justes plaintes des Synodes. Cette voix importune allait bientôt être supprimée, et à partir de 1659 toute résistance légale devient impossible. Sur vingt-neuf Synodes na-

tionaux, la Bretagne en avait eu deux tenus à Vitré en 1583 et en 1617. A la veille des grandes catastrophes, en 1668, elle comptait environ vingt Eglises, avec leurs annexes déjà plus ou moins retranchées du tronc. La démolition des temples de Blain, de Vitré, de Vieillevigne, présageait le sort réservé aux autres édifices religieux de la province.

La fatale année 1685 vient de sonner. « Enfin, dit M. Vaurigaud, la haine triomphe. Sa demande si longtemps présentée sans succès, ou du moins sans succès qui le satisfasse, lui est accordée tout entière. L'édit sera révoqué, les temples abattus, les ministres exilés, le culte interdit; il n'y aura plus de réformés. Le clergé n'aura plus qu'à entonner des cantiques d'actions de grâces et à exalter l'équité, la sagesse et le zèle du monarque qu'il compare à Constantin, et qui vient, dit-il, par la révocation de l'Edit, de mettre le sceau à sa gloire. A ce brillant tableau il y a des ombres, les souffrances inexprimables de tout un peuple de près de deux millions d'âmes qui prend Dieu et les hommes à témoin de l'injustice de ses maux et de sa fidélité. » Le troisième volume de l'ouvrage de M. Vaurigaud est comme l'inventaire de ces douleurs dans la province la plus catholique de la monarchie. Si l'on y rencontre de tristes défaillances, il y a aussi des résistances courageuses, comme celle de cette veuve Sconouve, de laquelle on écrit *qu'il n'y a rien à espérer pour sa conversion*. Ceux même qui faiblissent ne peuvent se séparer de leur vieille Bible. Etranges convertis que ceux qui ne veulent d'autre missel que l'Evangile ! La veuve de Charles de la Trémoille, Emilie de Hesse, princesse de Tarente, donne l'exemple d'une pieuse constance. Elle ne quitte Vitré, avec les domestiques de sa religion, que pour passer en Allemagne, et devenir la protectrice des pauvres réfugiés de Francfort. C'est elle que Madame de Sévigné appelle la *bonne princesse*. En assistant à son départ en 1685, et à tant d'autres émigrations qui déchiraient un monde de familles, elle aurait pu dire avec moins de légèreté qu'en 1675 : « Je compris la sainte opiniâtreté du martyre » L'esprit qui suffit à tout ne suffit à rien quand il s'agit des saintes luttes de la conscience.

Nous n'essayerons pas d'analyser un volume qui par la multiplicité des faits et l'étendue des informations se refuse à toute analyse. On remarquera dans l'appendice une liste de réfugiés emprisonnés, expulsés, mis aux galères ou traînés sur la claie, de 1700 à 1715, ainsi que l'indication des pasteurs qui ont exercé leur ministère en Bretagne durant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Enfin une table alphabétique de tous les noms des personnes de la religion réformée,

mentionnées dans l'ouvrage. Ainsi se termine dignement le grand travail de M. Vaurigaud, qui en mettant la dernière main à son œuvre, au milieu des deuils de la patrie et de ses épreuves privées, n'a pas du moins à répéter le mélancolique aveu de tant d'autres : *pendent opera interrupta!* Il a pu clore par les actes réparateurs qui ont marqué le commencement de ce siècle la série des actes iniques dont il déroule durant trois cents ans l'affligeante histoire. Chose remarquable, après trois siècles de luttes ou de proscriptions, et trois ans après le mémorable édit qui rendait aux protestants leurs droits civils, tout en interdisant parmi eux le titre de ministre, le nom d'un pasteur de l'Eglise réformée, Jacques Barre, est inscrit en 1790 sur le monument érigé à Louis XVI par la municipalité de Nantes; monument plus légitime et plus glorieux que tant de statues et médailles destinées à perpétuer le souvenir d'une des plus criantes iniquités du Grand Roi. J. B.

MÉLANGES

L'AMIRAL COLIGNY A CHATILLON

FRAGMENT D'UNE THÈSE SOUTENUE EN SORBONNE PAR M. JULES TESSIER.

Il y a vingt-cinq ans la Faculté des lettres de Paris accueillait avec faveur une apologie hautement avouée du cardinal de Lorraine. On aime à voir un signe des temps dans le pacifique débat qui s'ouvrait, le 5 novembre dernier, dans la vieille Sorbonne, sur un personnage plus grand et plus pur, à propos d'une thèse de doctorat présentée par M. Jules Tessier, professeur d'histoire à Poitiers, et consacrée à l'amiral Coligny.

M. Tessier a étudié Coligny avec amour, et de l'aveu de ses juges, ce sentiment l'a bien inspiré. Il comptait, il est vrai, d'illustres précurseurs dans cette voie réparatrice : Ranke, Michelet, Henri Martin. Son œuvre n'en porte pas moins un cachet très-personnel : « Peu d'hommes, dit-il, se sont fait du devoir une plus haute idée que l'amiral Coligny, mais il n'est pas toujours facile, même à l'homme le plus honnête, de bien discerner quel est le devoir. Il est, en effet, des époques agitées, où les cœurs les plus purs se troublent, où les

esprits les plus droits s'égarent, où la conscience humaine cherche inquiète, incertaine, sans le découvrir jamais, d'une vue nette et claire, le vrai chemin de l'honneur.

« Coligny vécut à l'une de ces époques terribles. De là les hésitations, les doutes, les douleurs de cet honnête homme, qui, toute sa vie, s'efforça de concilier tous ses devoirs, de rester en même temps fidèle à son roi, à son pays et à son Dieu. De là dans son âme une de ces luttes mystérieuses qui ne sont pas sans intérêt, même à côté des luttes retentissantes engagées alors sur les champs de bataille de France. »

C'est cette histoire tout intime que M. Tessier a voulu retracer et dont il a soumis les conclusions au docte aréopage que présidait un de nos maîtres vénérés, M. Wallon, assisté de MM. Egger, Himly et Lacroix. Si le débat, trop circonscrit dans des questions de détail, n'a peut-être pas entièrement répondu à l'attente du public, la discussion n'en a pas moins offert un vif intérêt, et les applaudissements du public ont répondu à M. Tessier quand il fournissait à l'un de ses juges, trop épris des Lorrains, les preuves de la grandeur de l'amiral. M. Himly s'est chargé d'achever la démonstration en rendant un éloquent hommage au grand huguenot, au grand patriote. Mais nous croirions manquer aux convenances en anticipant sur la publication du compte rendu officiel de la soutenance, qui nous fournira l'occasion de revenir sur ce grave sujet. Remercions, en attendant, M. Tessier d'un écrit qui est aussi un témoignage, et lui assure de justes titres à la reconnaissance des amis de la vérité historique. Les pages qui suivent ont été particulièrement remarquées dans une thèse qui se recommande d'elle-même à tous nos lecteurs. J. B.

Transportons-nous donc par la pensée sur les bords du Loing, et gravissant les trois étages de terrasses superposées que domine le château de l'Amiral, pénétrons dans cette demeure imposante à la fois et gracieuse, chère aux artistes italiens et français, qui l'ont peuplée de leurs chefs-d'œuvre. C'est là que, la paix conclue, l'Amiral s'est retiré, au commencement d'avril 1563. Là, au milieu de « tout son petit mesnage (1), » il tâche d'oublier les terribles émotions de la guerre civile,

(1) Lettre de Coligny à la duchesse de Ferrare, dernier may 1563. B. N. Mss. f. f. 3256, f. 114.

et regarde, avec les derniers jours tristes de l'hiver, s'enfuir peu à peu le souvenir des maux passés.

Autour de Charlotte de Laval, sa noble et courageuse compagne, se pressent de nombreux enfants, bénédiction que Dieu a envoyée au héros : ses trois fils, Gaspard, François, Odet, dont l'aîné à peine remis de la terrible maladie qui a failli l'emporter à Orléans; puis les deux petites filles, Louise et Renée, cette dernière encore à la mamelle. Tout ce petit monde emplit la maison de joie et de bruit; car l'homme grave aime que les enfants s'amusent, fassent « une belle vye en s'esbattant tous ensemble joyeusement (1). »

Mais l'aîné des fils a déjà neuf ans ; il faut songer au travail, à l'étude. Coligny a choisi un digne maître, Le Gresle, qui sera dans cette noble maison entouré du respect, de l'affection de tous ; l'Amiral sait combien c'est chose sainte d'élever la jeunesse, et il ne cessera de recommander à ses enfants d'aimer, d'honorer comme un second père ce maître qu'il leur a donné, de lui obéir comme à lui-même. Sans cesse aussi il leur recommande l'étude, non celle qui remplit la tête de mots vides, de phrases creuses, mais celle qui élève l'âme, qui développe en elle le germe des généreuses pensées, des bons sentiments : « pendant que vous estes en âge, employez vostre temps en l'étude des bonnes lettres qui vous mettent dans le chemin de la vertu (2). »

Et ce n'est pas seulement l'instruction de ses enfants à lui qui le préoccupe. Il a coutume de dire que l'instruction générale « est un singulier bienfaict de dieu... que l'ignorance des lettres avoit apporté à la république... aussy à l'Eglise d'épaisses ténèbres. » Convaincu que les colléges doivent être « un séminaire de l'Eglise et un apprentissage de piété (3), » il en fait construire un à ses frais, dans sa ville de Châtillon. A ses frais, il y appelle et entretient un assez grand nombre d'écoliers ; et pour que cette jeunesse y puisse vivre et croître à l'abri, il a eu soin que l'endroit choisi fût dans le meilleur air et le plus sain possible. De doctes professeurs y enseignent aussi l'hébreu, le grec et le latin.

Mais plus haut que les leçons parlent les bons exemples ; il le sait, et le meilleur des maîtres c'est lui-même, bien plus vénérable encore au milieu de sa maison que dans l'exercice de ses charges. On sait quelle religieuse règle de vie il avait établie parmi les siens : prières en commun matin et soir ; avant le dîner prêche ou chant des psaumes, lui toujours présent, vrai modèle de recueillement et de piété, de cette

(1) Lettre de Henri de Condé à l'Amiral, citée dans l'*Histoire des princes de la maison de Condé*, t. II, p. 415.
(2) Lettre de Coligny à ses fils, citée dans la *Vie de Coligny*. D. L. H., p. 76, 77.
(3) *Portrait de Coligny*, à la suite de la *Vie* précédemment citée.

piété éclairée, intelligente, qui veut des actes, non des formules, et qui met en pratique les admirables préceptes de la fraternité, de la charité chrétienne.

Aimez-vous les uns les autres, a dit Christ à ses disciples : aussi, dans cette pieuse et sainte demeure, quand une querelle s'élève, le maître fait venir les serviteurs désunis ; et alors de cette voix un peu tardive et lente qui pénètre les cœurs, il leur rappelle qu'il doit compte à Dieu non-seulement de sa conduite, mais de la leur ; et, au nom du Dieu de paix, il les adjure de se réconcilier. Heureux de voir régner autour de lui, et de mettre dans sa maison cette bonne harmonie qu'il voudrait au royaume de France tout entier.

Aimez-vous les uns les autres, aimez les malheureux ! Et l'infortune ne frappe jamais en vain à cette hospitalière demeure. Les lettres de l'Amiral, celles de sa femme, écrites en faveur de pauvres gens sans places ou sans ressources, confirment ici les révélations des biographes contemporains ; elles nous prouvent la charité, la bonté des maîtres de Châtillon (1).

Est-ce donc un fauteur de guerres civiles l'homme qui fait ce noble usage de sa fortune, qui la consacre au soulagement des pauvres, à l'éducation de la jeunesse ? Il ne manquait pourtant pas de gens pour le dire, pour le croire peut-être. Mais, de cette haine aveugle ou passionnée de ses adversaires, il devait être amplement dédommagé par les bénédictions des malheureux, par l'estime, par l'affection dévouée des meilleurs, des plus honnêtes personnages de son temps. Il est en correspondance continuelle avec le maréchal de Montmorency, avec la duchesse de Ferrare, et au ton de cette correspondance, on sent quelle étroite sympathie unit les uns aux autres ces nobles esprits, ennemis déclarés de toute violence, zélés partisans de la tolérance religieuse.

Coligny l'était dans le sens le plus large du mot. Ne voulant ni faire « la loi aux catholiques, ni la recevoir d'eux, » il est aussi prêt à repousser la suprématie genevoise que la suprématie papale : « ... ne blâmant rien, écrit-il un jour à de Bèze, à propos de Morelly, rien de ce qu'il me fist entendre de l'Eglise de Genève, sinon la prééminence et prérogative qu'il disoit qu'elle vouloit usurper sur les autres églises, de quoy oultre que je n'y ay jamais adjouté foy, moins encore ay je pensé a vous en imputer quelque chose... (2) »

S'élevait-il donc au-dessus des querelles qui divisaient entre eux les protestants ? Nous pouvons presque l'affirmer ; nous savons du moins

(1) V. *Pièces just.*, L.
(2) Lettre du 29 janvier 1567, tirée de la biblioth. de Genève et communiquée par M. J. Bonnet.

que son amitié pour de Bèze ne l'empêchait pas d'être en fort bons termes avec Ramus (1); car cet homme de bien, et c'est ce qui nous paraît constituer sa vraie supériorité, se plaisait à considérer surtout le côté moral de la Réforme qu'il avait embrassée. Véritable chef de l'Eglise réformée de France depuis la mort de Calvin, il ne pouvait sans doute rester indifférent aux discussions dogmatiques inséparables des questions religieuses. Il se plaisait même à suivre, à provoquer les discussions de ce genre, étant, comme tous les hommes d'une raison supérieure, naturellement porté à s'exagérer l'influence du raisonnement, la puissance de la raison. En 1561, il avait cru à l'efficacité possible du colloque de Poissy; en 1566, c'est lui qui préside et dirige en quelque sorte les curieux débats de l'hôtel de Nevers, où, sur la demande du duc de Montpensier, les deux docteurs catholiques Vigor et de Sainctes disputent aux deux ministres Spina et Rosier l'âme de la duchesse de Bouillon, fille dudit duc, récemment converti à la Réforme. Sans la présence et les efforts de l'Amiral, ces débats, qui se prolongèrent pendant un mois, du 9 juillet au 7 août, auraient été clos dès le premier jour (2).

S'ils nous prouvent donc le zèle religieux de Coligny, ils nous prouvent bien mieux encore combien est grande sa modération, combien est sincère le désir de conciliation qui l'anime. Son ardeur de prosélytisme, pour être si vive, n'a rien de farouche et d'intempérant. En fait de conversions, il croit même pour les obtenir beaucoup plus à l'efficacité des bons exemples qu'à la rigueur des arguments théologiques. Dans les lettres nombreuses qu'il écrit aux ministres, il ne cesse de leur dire qne le meilleur moyen de convertir les autres est d'avoir soi-même une vie sans reproche; que s'ils sont véritablement réformés, « ils ne doivent pas se contenter de porter ce nom, mais faire voir qu'ils le sont effectivement. » Et il les adjure, en outre, de bien vivre les uns avec les autres, même avec les catholiques romains (3).

Ces derniers renseignements nous sont fournis, il est vrai, par une biographie qui ne nous inspire qu'une très-médiocre confiance; mais, sur ce point du moins, elle n'a pu nous induire en erreur. Coligny a dû certes tenir un pareil langage, car nulle part les catholiques n'étaient plus tolérés, mieux respectés qu'à Châtillon : « encores qu'il ne fust amateur de messes, si pouvoit-il dire avecques vérité qu'il n'y avoit lieu en France auquel les prebstres vécussent en plus grande seureté qu'ils faisoient dans sa ville. » Il ajoutait toutefois, avec sa fran-

(1) C'est ce qu'on peut du moins conjecturer de deux courts passages de lettres de Ramus, citées par M. Waddington, p. 442, 438.
(2) Fontanieu, 312, juillet-août 1566.
(3) *Vie de Coligny*, Marteau, Cologne.

chise habituelle non exempte d'une malicieuse bonhomie, « que ce n'étoit pas pour plaisir qu'il y prînst mais pour obéir aux édicts du roy (1). »

Obéir aux édits, c'est-à-dire garder la paix du royaume, prévenir le retour des guerres civiles ! Aussi Coligny ne cesse-t-il de réclamer, de recommander à tous cette obéissance, mettant comme toujours sa conduite d'accord avec ses paroles, et prêchant d'exemple. Malheureusement il y avait trop de haines des deux parts, trop d'impatience pour qu'un tel exemple fût suivi.

Supérieur à ces haines, étranger à ces impatiences, l'Amiral, à partir de 1564, se fait en quelque sorte le grand justicier de France; toutes les contraventions, toutes les violences commises, il les signale d'où qu'elles viennent pour en presser la répression, au nom du repos public troublé, et dans le seul intérêt de la paix générale compromise :

« Madame, écrit-il à Catherine le 26 février 1564, une grande inhumanité et cruaulté s'est faicte depuys peu de temps en la ville de Bloys par aulcuns séditieux contre beaucoup des meilleurs et des plus paisibles et modestes habitans de la dicte ville, et afin, madame, que vostre dicte majesté soit mieulx informée du faict et comme tout cela est passé, je luy envoie une lettre d'un myen secrétaire lequel m'en a escript, et lequel je la puis asseurer estre fort homme de bien et sans aulcune passion... (2). »

Quels sont ces séditieux? Des réformés ou des catholiques? L'Amiral ne le dit pas. Il semble que pour lui comme pour l'Hospital, il n'y ait plus dans le royaume ni huguenots ni papistes, mais des chrétiens sujets du roi, tous égaux, tous ayant au même titre droit à la protection et à la faveur royale.

La cour paraît, de son côté, décidée à faire bonne et prompte justice à tous. C'est la reine-mère elle-même qui a prié Coligny de l'avertir incontinent là où il connaîtrait « personnes qui voulussent altérer les édicts et ordonnances du roy et empescher le repoz publicq (3). » N'a-t-elle pas, lors de la déclaration de majorité, fait affirmer très-nettement par le jeune roi sa volonté expresse d'être obéi? Na-t-elle pas même donné au parti huguenot, aux Châtillons, des preuves si peu équivoques de sa bienveillance que les cours catholiques en ont conçu les plus sérieuses inquiétudes et le plus vif dépit (4)? N'a-t-elle pas pris en main contre le pape la cause des cardinaux hérétiques et les inté-

(1) *Pièces sur l'Hist. de France*, t. VIII, *Discours du voyage fait par l'Amiral à Paris.*
(2) B. N. Mss. f. f. 15542, f. 191.
(3) B. N. Mss. f. f. 15542, f. 191 déjà cité.
(4) Granvelle, t. VII, p. 301.

rêts menacés de la reine de Navarre? Enfin, au commencement même de cette année 1564, ne vient-elle pas de montrer aussi peu d'empressement que possible à écouter les plaintes des Guises, et à publier les décrets du concile de Trente?

Oui, mais l'Amiral n'ose plus croire en la reine-mère; car c'est là encore un des tristes fruits de la guerre civile que cette déplorable tendance à douter de tout et de tous. Bien des faits analogues à ceux dont il se plaint se sont passés déjà, sont restés impunis. Comment ne pas suspecter la sincérité de la cour?

«... Madame, je vous supply me pardonner sy je vous dicts que la trop grande impunité est cause de toutes ses grandes cruaultes et désordres, car il semble que ceulx qui les font, les font sous ombre qu'on leur souffre (1). »

Paroles graves, blessantes même : aussi par une délicatesse de sentiments qui l'honore, Coligny ne les a pas dictées comme le reste à l'un de ses secrétaires; il les a écrites de sa main, comme s'il eût voulu garder entre la reine et lui le secret de ce doute qui pouvait paraître injurieux. Sa meilleure excuse est d'ailleurs dans l'intention qui l'anime, et Catherine ne s'y put méprendre à ces derniers mots partis du cœur qui terminent la lettre :

«... Je vous supply, madame, au nom de Dieu, y vouloir pourveoir, et vous seres cause que le roy sera bien servi et obéy. »

Quelques jours après, la cour commençait son fameux voyage à travers la France; et les fêtes de Bar-le-Duc, les avances de Catherine aux luthériens d'Allemagne, ses intrigues auprès de Condé, surtout les ordonnances restrictives de juin et d'août, n'étaient certes pas de nature à endormir les défiances de Coligny. L'Espagne était rassurée, le cardinal de Lorraine triomphant (2).

. . . .

Le procès des Châtillons et des Lorrains est toujours pendant. Les trois années ne sont pas encore écoulées, à l'expiration desquelles le roi s'est réservé de prononcer le jugement définitif. Mais il devance ce terme fixé par l'arrêt de janvier 1564, et convoque à Moulins pour le mois de janvier 1566 les Lorrains et les Châtillons.

L'Amiral est à peine arrivé (3), que défense est publiée de faire aucun exercice de religion. Il l'annonce à la duchesse de Ferrare, sans plaintes, sans récriminations; un mot amer dit seulement ses défiances : « ..... Je ne vous puys dire si la court fera ici long séjour... quant

(1) B. N. Mss. f. f. 15542, f. 191.
(2) Granvelle, t. VII, p. 461, 467, 511.
(3) Une lettre de Moulins du 2 janvier 1566, citée *Hist. des princes de la maison de Condé*, t. I, p. 529, dit : « ..... L'Amiral est arrivé lundi..... »

l'on dict que l'on fera ung long séjour en ung lieu, c'est alors que l'on desloge plus tost.... (1). »

N'importe, il est prêt à s'en rapporter au jugement de cette cour dont il se défie; il en signe l'engagement le 12. Dans l'intérêt de la paix, il tentera l'épreuve de cette réconciliation de commande imposée à ses adversaires. Charlotte de Laval, la calviniste ardente qui l'a poussé à la guerre civile, écrit, le 24, à la duchesse de Ferrare, et par la lettre de cette noble femme, on peut juger des sentiments de cette noble famille :

« ..... Il n'est autre bruict que de l'appoinctement... je prie à dieu vouloir le tout bien conduyre tellement qu'après sa gloire, ce soit le repos de tous les gens de bien..... (2). »

L'appointement n'eut lieu que le 29. Le 30, l'Amiral annonce à la duchesse de Ferrare que son innocence est reconnue et proclamée; mais à l'extrême froideur et réserve de la lettre, on sent qu'il ne se fait aucune illusion (3). Au sortir de la séance, le jeune Henri de Guise a refusé de presser la main qu'il lui tendait, et Claude s'est écrié : « Ne suis participant en tout ceci, je te défie toi et les tiens. » Quelque temps après, ils tâcheront de le faire assassiner. Seul, le cardinal de Lorraine a fait bon visage ; mais il semble que sa haine pour les huguenots n'en soit devenue que plus ardente. Il n'a embrassé le chef que pour mieux étouffer le parti. Heureusement l'Hospital est resté à Moulins, qui lui tiendra tête.

Devant ces insultes, ces menaces, cette intolérance fanatique des Lorrains, la cour doit reconnaître enfin de quel côté sont les perturbateurs du royaume, les promoteurs de guerre civile. Aussi, les tardives réclamations de Charles IX à propos de la Floride, l'approbation donnée aux projets du jeune Monluc, semblent attester l'ascendant qu'exerce sur le jeune roi la loyauté de l'Amiral.

Il est vrai que les moindres circonstances, exploitées avec une habileté perfide, suffisent d'un jour à l'autre pour le rendre suspect. Vers le milieu d'août, il chassait à Bresle en nombreuse compagnie. Le roi s'alarme : une première lettre demande à Coligny la liste de ses hôtes; une seconde lui ordonne presque aussitôt de les congédier, lui reprochant de ne les avoir pas nommés tous. Coligny venait de prévenir cet ordre du roi : ses amis étaient partis; lui-même venait de quitter Bresle. Bien que le doute injurieux fait de sa parole ne puisse manquer de le blesser vivement, il ne songe pas à en rendre le roi responsable; il ré-

(1) Lettre du 6 janvier 1566, B. N. Mss. f. f. 3239, f. 121.
(2) B. N. Mss. f. f. 3211, f. 63.
(3) Fontanieu, 312, 30 janvier 1566.

serve son mépris ou sa colère pour les auteurs des rapports mensongers qui ont égaré Sa Majesté. « Sire, lui écrit-il le 17 août, je mesbahis que gens qui debveroient bien reguarder et sçavoir comment ils parlent et asseurent les choses, soyent si légers premièrement à les croire, puys à les faire entendre à Vostre Majesté, faisans par ce moien de très maulvais offices et envers icelle et à l'endroict de voz meilleurs et plus fidelles serviteurs taschant à les vous rendre aultant suspectz comme vous y debvez avoir de fiance... (1). »

Cette lettre, si remarquable en elle-même, l'est encore et plus peut-être à un autre titre. Elle montre que l'Amiral commence à faire grand cas du jeune roi, et comprend qu'il faut compter avec lui, malgré la tutelle déguisée où le tient la reine-mère. Il a vu de près Charles IX; il l'a entendu affirmer sa volonté d'être obéi, de voir ses édits respectés; et au ton dont cette volonté est affirmée, il a reconnu non une leçon apprise, mais une idée personnelle très-nette, très-arrêtée. Il mettra désormais son espérance en lui, comme il l'a mise naguère en la régente.

Il ne se contente pas d'espérer en Charles IX ; il semble qu'il soit attiré vers lui, vers cet enfant qu'on a voulu jadis lui donner pour élève, et qui devait un jour l'appeler son père; il l'aime sans doute pour ces élans généreux, que l'éducation la plus mauvaise n'a pu complétement comprimer; pour ces lueurs d'enthousiasme qu'il a surprises dans son regard, sombre et farouche d'ordinaire; pour cette brusquerie sauvage qui, tout en révélant l'état maladif de son âme, atteste du moins sa sincérité, et qui forme un si frappant contraste avec les allures souples, ondoyantes et rampantes de Catherine. Coligny se connaissait en hommes, et il a cru certainement Charles IX capable de grandes et nobles choses. Il l'était en effet. Ne suffit-il pas qu'un jour la muse de Ronsard l'effleurât de son aile pour qu'il exhalât en sublimes accents de sublimes sentiments? De même, à deux ou trois reprises, il a suffi du souffle puissant de Coligny pour l'entraîner dans les sphères élevées d'une politique honnête et généreuse. Mais hélas! abandonné à lui-même, aux influences malsaines qui l'entourent, Charles IX retombe vite, et les instincts mauvais de sa nature inquiète, soupçonneuse, reprennent le dessus.

(1) Lettre de l'Amiral au roi, du 17 août 1566. V. *Pièces just.*, M.

CORRESPONDANCE

LE BÉARNAIS FARIE A LA BASTILLE

La question posée dans le dernier numéro du *Bulletin*, p. 487, n'est pas demeurée sans réponse. Nous avons reçu presque en même temps quelques indications sommaires de M. le pasteur Roufineau, de Saintes, et d'un zélé correspondant rouennais la lettte suivante :

Rouen, 1er novembre 1872.

En réponse à la demande insérée dans le dernier numéro du Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, j'ai l'honneur de vous communiquer quelques renseignements sur Farie ; je les trouve dans l'ouvrage *l'Inquisition française, ou l'Histoire de la Bastille*, par M. Constantin de Renneville ; Amsterdam et Leyde, 1734, 5 vol. in-12.

En voici la copie textuelle, pages 131 et 134, tome Ier :

« Mr de Falourdet resta deux ans à la Bastille avec quantité de compagnons infortunez qui y étoient pour la même affaire que la sienne (1), et plusieurs autres qui y étoient pour d'autres sujets ; et quoiqu'il ait toujours été seul, il n'a pas laissé d'avoir communication avec plusieurs de ces Messieurs, entre autres avec S. A. M., le prince de Riccia, arrêté pour avoir pris le parti de l'empereur dans l'affaire de Naples, au commencement de 1702, ainsi qu'avec le nommé Farie de Garlin (2), en Béarn, qui étoit prisonnier depuis onze ans lorsqu'il lui parla, pour n'avoir pas voulu abjurer sa religion, qui étoit la Réformée ; ce pauvre homme étoit tout nud sans chemise, et dans une calotte où il avoit pour tout meuble une couverture dans laquelle il s'envelopoit ; il jouissoit, malgré toutes les rigueurs dont on l'accabloit, d'une santé parfaite ; il étoit gros et gras et d'une fermeté inébranlable dans sa résignation aux ordres de la Providence. J'ai vu quantité de ses écrits, qu'il avoit donnés à Mr Falourdet, pour faire tenir à son épouze et à ses enfants, fort édi-

(1) Jean-Baptiste de l'Ormeau, seigneur de Falourdet, qui est une terre noble dans la paroisse de Pougy, bourg à quatre lieues de Troyes, en Champagne, fut enfermé à la Bastille pour port illégal de titre de noblesse. Dans les contrats de mariage de ses ancêtres manquait celui de son bisaïeul. Pour ce fait, on prétendait le dégrader de son titre.

(2) Garlin, chef-lieu de canton. (Basses-Pyrénées.) On a écrit par erreur Gartin dans le dernier cahier du *Bulletin*, p. 487.

fiants; où, quoiqu'on vit bien qu'il n'avoit pas d'étude, la piété étoit soutenue d'une éloquence naturelle et solide; la manière dont ils se communiquoient est assez singulière. Mr Falourdet avoit une planche sur laquelle il écrivoit avec du charbon, en gros caractères, un mot, puis il approchoit la planche de sa fenêtre, et quand Farie l'avoit lû, l'autre l'effaçoit et en écrivoit un autre, et toujours de suite, ce que Farie transcrivoit sur du papier gris qu'on leur donnoit pour leurs nécessitez; car il avoit fait des plumes avec des os, et de l'encre avec du noir de fumée. Farie faisoit une ample réponse à Mr Falourdet sur du papier gris; et comme je l'ai déjà dit, que Farie étoit dans une calotte, je dois dire encore que Mr Falourdet étoit dans un premier étage, où il avoit été mis pour être plus à portée de le soigner, parce qu'il avoit été malade et avoit pensé mourir, et où il avoit même la liberté de se promener dans un petit jardin qui donnoit au pied de la tour où étoit enfermé Farie, qui laissoit tomber son papier dans lequel il envelopoit un os pour lui donner plus de poids; l'autre le ramassoit, le mettoit dans sa poche et le lisoit tout à loisir, quand il étoit enfermé dans sa chambre. Lorsque Mr Falourdet fut entièrement guéri, on ne lui donna plus la liberté de se promener dans le jardin; mais comme la fenêtre étoit au niveau de ce jardin, il s'avisa d'apprendre à une chienne qu'avoit Barneville (1) à lui rapporter un peloton de papier, qu'il lui jettoit de sa fenêtre dans le jardin, et qu'elle lui raportoit du jardin sur sa fenêtre; pour la païer de sa peine, il lui gardoit une partie de sa viande, qu'il lui donnoit. Après qu'il l'eut bien exercée à ce badinage, il en avertit Farie en lui écrivant sur sa planche, et ils convinrent à un certain signal, qui marqueroit à Farie que la chienne étoit dans le jardin, parce qu'il ne l'y pouvoit voir du lieu où il étoit, qu'il laisseroit tomber son papier avec une petite pierre enveloppée dedans : ils essaierent premierement avec du papier sans écriture; la chienne l'aporta fidellement à Mr Falourdet; il en envoia d'écrit qui eut le même succès; ainsi la chienne leur servit de messager pendant un très long-temps. Mais enfin ils furent, si non découverts, mais du moins soubçonnez; heureusement pour eux, il ny avoit dans le papier que des raisins secs que Farie envoioit à son ami, sans écriture. Dans l'instant que la chienne l'aportoit à Mr Falourdet, Barneville entra, à qui elle le présenta; il y trouva des raisins; il n'en dit mot, et quoique Farie priât le porteclefs, quand il lui porta à souper, de lui rendre ses raisins, qu'il disoit avoir mis à sécher sur le bord de sa fenêtre, et qui étoient tombez dans le jardin, on ne laissa pas de mettre des palissades devant la fenêtre de Mr Falourdet, pour empêcher la chienne d'en approcher. Farie commu-

(1) Gouverneur de la Bastille.

niqua cependant toujours avec lui, jusqu'au dernier jour de la sortie de Mr Falourdet, car il démonta sa table, sur une des planches de laquelle il écrivoit en gros caractères, et faisoit lire son écriture à son cher ami, qui respectivement lui répondoit de la même maniere.

« Depuis (c'est encore Renneville aussi détenu à la Bastille, qui parle), j'ai vu à La Haye une lettre écritte de Pau, en Béarn, en datte du 21 décembre 1714, par un ami, à Mr de La Forcade, ministre du saint Evangile, qui lui donnoit avis que Mr Farie avoit été mis en liberté en faveur de la paix générale, le mois de décembre précédent, après vingt-quatre années de prison, et qu'il avoit vu une lettre du dit sieur Farie, qu'il écrivoit de la Bastille à un de ses amis, en datte du même mois de novembre, pour lui donner avis de sa délivrance, et le prier d'avertir sa femme et ses enfants qu'il auroit la consolation de les embrasser bientôt. Le dit sieur Farie avoit été arrêté en 1691, à Paris, en sortant de la boutique d'un apoticaire, et enfermé dans Vincennes, d'où il fut transféré à la Bastille en 1707, lorsque Barneville succéda à Mr de Joncas. Dieu lui fasse la grâce de faire un bon usage de sa liberté, et d'en jouir longtemps. »

Ces renseignements ne sont pas aussi complets qu'on pourrait le désirer, mais ils peuvent servir à faire voir ce qu'avaient d'odieux les persécutions dirigées contre les protestants à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes.

Agréez l'assurance de mes sentiments les plus dévoués,

Émile Lesens,
Membre de la Société rouennaise des Bibliophiles.

Aux renseignements qui précèdent M. Lesens a joint le don de beaux ouvrages à la Bibliothèque du protestantisme français, ainsi que de précieuses notes destinées au Supplément de l'ouvrage de MM. Haag. Grâce à lui, la bibliographie normande recevra d'utiles additions, et le nom de Soler, premier apôtre de la réforme dans la Manche, ne sera pas oublié. Qu'il reçoive ici l'expression de nos remercîments.

NÉCROLOGIE

M. LE PASTEUR LOUIS VALLETTE

A la dernière assemblée générale de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, une voix s'éleva pour dire avec une spirituelle aménité : « Il faut aimer cette Société parce qu'elle prêche très-bien, c'est-à-dire en retraçant de grands exemples. » Cette voix était celle du vénéré pasteur dont l'Eglise de la confession d'Augsbourg de Paris pleure la perte. Né le 24 mai 1800 à Chênes, près de Genève, Louis Vallette montra de bonne heure un esprit vif, un caractère sérieux, et dès l'âge de dix-huit ans, il joignit aux études théologiques les devoirs du préceptorat dans une famille distinguée, où il eut pour élève celle qui fut plus tard Madame la comtesse Agénor de Gasparin. En 1827, il alla remplacer à Naples Adolphe Monod comme pasteur de l'Eglise française et aumônier des régiments suisses. L'invasion du choléra fit éclater son admirable dévouement, et dans certains quartiers de Naples, on se souvient encore de celui que la reconnaissance populaire avait appelé : *Santo Valletto.* En 1841, nous le retrouvons pasteur à Paris, dans cette église des Billettes qui a été sa paroisse chérie et comme sa famille durant trente-deux ans. D'autres ont dit l'activité, le zèle, en même temps que la rare intelligence qu'il déploya dans un ministère qui n'a fini qu'avec sa vie. Il nous est doux de rappeler que cet éminent pasteur fut le constant ami de notre œuvre historique. Il a rendu son âme à Dieu le 20 octobre dernier, et ses obsèques ont été célébrées au milieu d'un concours immense où tous les rangs, toutes les conditions étaient confondus dans un même sentiment d'affection et de douleur. MM. Lods, Vernes et de Pressensé ont dignement exprimé, au nom de leurs congrégations respectives, le deuil commun à toutes les fractions du protestantisme parisien. J'ai vu sur sa couche funèbre, ornée de verdure et de fleurs, le pasteur, l'ami dont l'absence se fera longtemps sentir au milieu de nous. Ses traits si caractérisés avaient quelque chose d'imposant et de doux dans la mort. Ses mains reposaient sur le saint livre entr'ouvert comme sur le fondement de sa foi et de ses espérances. Sa bouche semblait dire : *J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé!* Que cet exemple ne soit pas perdu, et que le souvenir de ce juste, au cœur si

large et si bon, soit un encouragement pour ceux qui restent, en ces jours également douloureux pour l'Eglise et pour la patrie !

J. B.

M. LE PROFESSEUR MERLE D'AUBIGNÉ (1)

Genève, le 28 octobre 1872.

Monsieur le Rédacteur,

Les journaux vous auront apporté déjà la nouvelle du deuil dans lequel notre ville a été subitement plongée par la mort d'un homme qui était l'une de ses plus pures gloires, M. Merle d'Aubigné.

Cet illustre historien, ce fidèle serviteur du Christ s'est éteint à Genève, le lundi 21 octobre, d'une façon fort inattendue, succombant à une apoplexie pulmonaire. En attendant que votre *Bulletin* consacre à cet homme éminent la notice qui lui est due, vous accueillerez quelques détails recueillis à la hâte sur le douloureux événement, qui sera partout vivement ressenti, car le nom de M. Merle d'Aubigné était justement populaire, et sa belle histoire, traduite dans toutes les langues, avait obtenu un égal succès dans l'ancien et le nouveau monde.

Tandis que beaucoup d'hommes distingués voient leurs facultés faiblir, et leur corps s'affaisser sous le poids des années ou des infirmités, l'épreuve du déclin a été épargnée à celui que nous pleurons. Il est mort à soixante et dix-neuf ans, en pleine vigueur intellectuelle, justifiant ce mot du sage : *Laboremus !* Ainsi qu'on l'a dit, il est tombé tout entier comme un chêne, ou pour parler le langage des saintes Ecritures : « Il ne parut plus, parce que Dieu le prit. » (Genèse V, 24.) Image frappante de son départ !

Si jamais la comparaison établie entre la mort du chrétien et le soir d'un beau jour fut vraie, c'est bien dans le glorieux délogement de l'historien genevois. Le samedi matin, 19 octobre, il avait donné sa leçon ordinaire à l'école de théologie de l'Oratoire. Se sentant fatigué, il sortit pour prendre l'air devant la porte de sa maison. Il serra la main à un ami et lui dit : « Je touche au moment solennel, l'excommunication des Libertins par Calvin. » Et il discuta la question avec une parfaite lucidité. Puis il ajouta : « Je retourne au travail ; adieu. Je compte non pas les minutes, mais les secondes ! »

(1) Nous accueillons avec une vive gratitude une lettre qui est un premier hommage rendu à l'illustre historien dont la perte est un deuil pour tous, et particulièrement pour la Société de l'Histoire du Protestantisme français. (*Réd.*)

Le lendemain, dimanche, M. Merle d'Aubigné prit la cène à la chapelle de la Pélisserie, sortit avant les allocutions d'usage, et passa le reste de la journée dans une douce sérénité. Le soir venu, il présida au culte de famille, et insista sur le prix infini de la grâce en Christ. Il rédigea ensuite un appel en faveur de la mission de Syrie, puis il se retira, vers onze heures, pour se livrer au repos, sans qu'aucun malaise vînt faire pressentir sa fin prochaine. Le lendemain, il ne se réveilla pas !

Une seule considération peut adoucir les regrets d'une telle perte. L'œuvre de l'historien ne demeure point interrompue. Deux volumes, presque entièrement rédigés, conduisent jusqu'à la mort de Luther, qu'il considérait comme le terme de son grand travail.

Le mercredi, 23 octobre, les restes mortels de notre illustre concitoyen ont été transportés au cimetière de Cologny. Dans un service célébré à la maison mortuaire, sous la présidence de M. le professeur de la Harpe, M. le pasteur Duchemin, gendre du défunt, prit la parole, au nom de la famille affligée, pour bénir Dieu de ce beau et paisible départ; MM. Dupraz, Pronier et Bost prononcèrent des allocutions émues. Au cimetière, après le chant du cantique de M. Merle : *l'Eternel est ma part*, M. le pasteur Descombaz énuméra quelques-uns des titres du glorieux défunt aux regrets de tous ; M. Bieler ajouta quelques mots au nom des étudiants, qui composaient pour ainsi dire sa seconde famille, et cette touchante cérémonie s'acheva par une prière de M. le pasteur Ferrier.

Voilà, Monsieur, quelques lignes écrites bien à la hâte pour les lecteurs d'un recueil qui compta au nombre de ses collaborateurs notre grand historien genevois. Ce n'est qu'un faible hommage rendu à celui dont la place restera longtemps vide dans l'Eglise et dans l'école, parmi les serviteurs de la science et de la religion.

Agréez l'expression de mes sentiments tout dévoués,

EUG. DE BUDÉ.

P. S. — Une courte notice insérée dans les *Débats* du 24 octobre dernier, nous apprend que les amis de M. Merle d'Aubigné lui avaient offert, quinze jours avant sa mort, une médaille frappée en son honneur, et portant une triple inscription de Luther, Calvin et Knox. Rien ne pouvait mieux attester l'importance et l'universalité de sa belle histoire.

(Réd.)

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1872.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année	
2e	—	
3e	—	
4e	—	10 francs le volume.
5e	—	
6e	—	
7e	—	
8e	—	
9e	année	20 francs le volume.
10e	—	
11e	année	
12e	—	
13e	—	
14e	—	
15e	—	10 francs le volume.
16e	—	
17e	—	
18e	—	
19e-20e	—	

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1871) : 200 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXE A 1 FR. 25, POUR 1872.